



PRÉSENTATION
DE L' **ORGANISATION**
INSTITUTIONNELLE
DE L' **INSTITUT DES ACTUAIRES,**
DE SES **COMMISSIONS,**
GROUPE DE TRAVAIL
ET **COMMUNAUTÉS**

ÉDITION OCTOBRE 2015



INSTITUT DES
ACTUAIRES



PRÉSENTATION
DE L' **ORGANISATION**
INSTITUTIONNELLE
DE L' **INSTITUT DES ACTUAIRES,**
DE SES **COMMISSIONS,**
GROUPE DE TRAVAIL
ET **COMMUNAUTÉS**

ÉDITION OCTOBRE 2015



INSTITUT DES
ACTUAIRES

ÉDITO



Thomas Béhar



Régis de Laroullière

Voici le deuxième millésime du fascicule de présentation de l'organisation institutionnelle de l'Institut des actuaires. Ce fascicule, publié initialement à l'occasion de la 1^{re} journée 100% Actuaires fin 2014, a été créé dans un contexte où les actuaires deviennent porteurs de nouvelles responsabilités (fonction actuarielle, fonction gestion des risques) et moteurs de nouvelles ruptures, avec notamment le développement de la Data Science et des techniques prédictives. Pour initier, piloter, objectiver et accompagner ces évolutions, notre profession peut compter sur près de 70 instances de l'Institut des actuaires où des centaines d'actuaires mettent en commun, leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs expériences. Les travaux qui y sont réalisés chaque année sont d'une grande diversité et permettent à notre profession de s'adapter aux évolutions de son environnement réglementaire et technique tout en respectant notre déontologie.

Compte-tenu de l'ampleur et du dynamisme de ces instances, qui sont l'essence même de la vie de notre mouvement, l'Institut a voulu permettre à chaque membre de mieux appréhender leurs rôles et leurs missions. Ainsi est né le fascicule de présentation de l'organisation institutionnelle de l'Institut des actuaires. Chaque membre est désormais à même de prendre la dimension de l'organisation de l'Institut, de mieux connaître et comprendre les objectifs de ses groupes de travail et donc de décider, le cas échéant, de s'investir dans l'un d'entre eux. Il pourra ainsi choisir de vivre au plus près les évolutions de son environnement en mettant en commun et en partageant ses travaux dans les instances appropriées.

Au-delà de l'information que ce fascicule apporte à tous les membres de l'Institut, il a également vocation à développer la connaissance de notre organisation par les acteurs du marché : entreprises, sociétés d'assurances, banques, pouvoirs publics, fédérations professionnelles... Ainsi, sa deuxième édition a-t-elle été envoyée, non seulement à chaque membre de l'Institut, mais aussi aux décideurs de ces acteurs du marché. Nous souhaitons donc favoriser, grâce à ce fascicule, une meilleure visibilité de notre profession et des actuaires membres de l'Institut mais aussi informer les acteurs du marché de la volonté des actuaires d'anticiper et d'accompagner les évolutions ainsi que de s'adapter aux nouvelles sciences et technologies.

Le fascicule que vous avez entre les mains vous donne la vision la plus actuelle de notre organisation, de ses missions et des membres qui s'y investissent... nous espérons qu'il vous permettra de mieux connaître l'Institut des actuaires et le cas échéant de vous y investir également !

Thomas BÉHAR, Président de l'Institut des actuaires
Régis de LAROUILLIÈRE, Directeur de l'Institut des actuaires

TABLE DES MATIÈRES

Organisation institutionnelle de l'Institut des actuaires	8
I. Les structures statutaires de l'Institut des actuaires	10
1. Assemblée générale	12
2. Conseil d'administration et Bureau	13
a) Le Conseil d'administration	13
b) Le Bureau	14
3. Haut-conseil	15
4. Comité d'Audit	17
5. Comité des Sages	18
6. Commissions Statutaires	19
a) Commission scientifique et Jury	19
b) Commission de qualification et pré-noteurs	21
c) Commission d'agrément	22
d) Déontologie et discipline	24
- Commission de déontologie	24
- Conseil de discipline	25
- Commission d'appel	25
II. Les formations	26
1. Data Science pour l'actuariat	28
2. Actuaire Expert ERM-CERA	29
3. Le Centre d'Études Actuarielles (CEA)	31
4. Préformations à la formation du CEA	33
III. Les commissions techniques	34
1. Commission Actif-Passif	36
2. Commission Comptable	37
3. Commission Indices et Références de Marché	38
4. Commission Retraites	39
5. Commission Solvabilité II	40
a) Composition du GT Best Estimate Non Vie	40
b) Composition du GT Best Estimate Vie	40
c) Composition du GT Branche 26	40
6. Commission technique des normes actuarielles et Groupe de Travail des normes actuarielles	41
7. Commission Tables de Mortalité et d'Incapacité	43
IV. Les Groupes de Travail	44
1. GT Big Data	46
2. GT Dépendance	47
3. GT Eurocroissance	48
4. GT Fonction actuarielle	49
5. GT Gestion des risques	50
6. GT Micro-assurance	51
7. GT Risque opérationnel	52
8. GT Dépendance Institut des actuaires - SOA	53

V. La représentation à l'international	54
1. AAI (Association Actuarielle Internationale)	56
2. AAE (Association Actuarielle Européenne)	60
3. CERA Global Association	62
4. EIOPA Stakeholder Groups	63
VI. Les départements	64
1. Département Accréditation	66
2. Département Carrières	67
3. Département International	68
4. Département R&D	69
VII. Les Commissions et GT du Conseil d'administration	70
1. Commission des dotations	72
2. Comité de pilotage Internet	73
VIII. Les Comités d'Organisation	74
1. Journées de l'Institut des actuaires	76
a) CO du Congrès	76
b) CO de 100% Actuaires et 100% Data Science	77
2. CO des Journées d'études IARD	78
3. CO Université d'Eté	80
4. CO Journées d'études de Deauville "SACEI-IA"	81
5. CO Journée du Club ERM	82
6. CO Cérémonie d'accueil des nouveaux actuaires	83
IX. Les publications	84
1. Bulletin Français d'Actuariat	86
2. L'Actuariel	87
3. European Actuarial Journal	88
4. The European Actuary	89
5. Site Internet et Actus	90
X. Les communautés	92
1. Les 4 amicales	94
a) AAP	94
b) Association ISFA	95
c) A2B	96
d) USA	97
2. Actu'Elles	98
3. Kactu'z	99
4. Club ERM	100
5. Actuaires Francophones au Royaume-Uni	101
6. Conférence des Directeurs Actuariels Non-Vie	102
7. Conférence des Directeurs Actuariels Vie	103
8. Amicale des Actuaires du Nord	104
9. Association Actuarielle Sino-Française	105
10. Communauté RH	106
11. Diffusion Internationale de l'Actuariat Français (DIAF)	107
12. SACEI	108
13. Association des actuaires Africains	109

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES



Assemblée Générale (3 450 membres)

Haut-conseil
(18 membres)

Conseil d'administration
(20 membres)

Bureau
(7 membres)

**Représentation
à l'international**

AAI
AAE

CERA Global Association
EIOPA Stakeholder Groups

Comité d'audit
(6 membres)

Comité des sages
(5 membres)

**Commissions
statutaires**

Commission scientifique (9+10)
→ Jury (104)

Commission de qualification (12)
→ 40 prénoteurs

Commission d'agrément (46)

**Déontologie
& discipline**

Commission de déontologie (7)

Conseil de discipline (5)

Commission d'appel (4)

**Commissions et
Groupes de Travail
du Conseil
d'administration**

Commission des dotations
Comité de pilotage Internet

Départements

Département Accréditation
Département Carrières
Département International
Département R&D

**Groupes
de Travail**

GT Best Estimate Non Vie
GT Best Estimate Vie
GT Big Data
GT Branche 26
GT Dépendance
GT Eurocroissance
GT Gestion des risques
GT Micro-assurance
GT Risque opérationnel
GT Rôle des actuaires dans
Solvabilité II
GT Dépendance Institut
des actuaires - SOA
GT Fonction actuarielle

**Commissions
techniques**

Commission Actiff-Passif

Commission Comptable

Commission Indices de référence
de marché

Commission Retraites

Commission Solvabilité II

Commission Normes actuarielles

Commission Tables de Mortalité

**Comités
d'organisation**

CO du Congrès

CO Journée 100% actuaires
& 100% Data Science

CO des journées d'études
IARD

CO de l'Université d'Été

CO Journée du Club ERM

CO Cérémonie d'accueil
des nouveaux membres

CO des journées d'études
de Deauville

Formations

Data Science pour l'actuariat

Actuaire Expert ERM-CERA

Centre d'Études
Actuarielles (CEA)

Préformations au CEA

Communautés

Les 4 groupes d'actuares :
- AAP (Amicale des Actuaires
de Paris)

- Association ISFA

- A2B (Brest)

- USA (Strasbourg)

Actu'Elles

Kactu'Z

Club ERM

Actuaires francophones
au Royaume-Uni

Conférence des Directeurs
actuariels Non Vie

Conférence des Directeurs
actuariels Vie

Amicale des actuaires du nord

Association Sino-Française

Communauté RH

DIAF

SACEI

Association des Actuaires
Africains

Publications

Le BFA


L'Actuariel

European Actuarial Journal

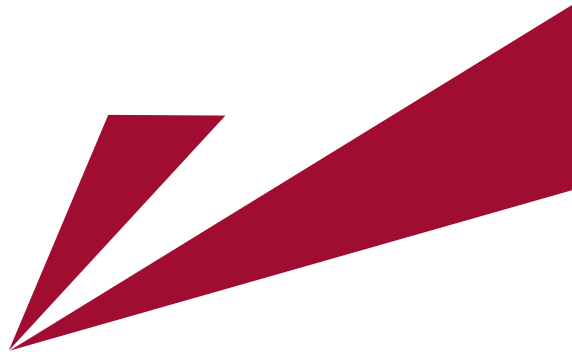
The European Actuary

Base mémoire

Site Internet et Actus



LES STRUCTURES STATUTAIRES DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES



L'Institut des actuaires, fondé à Paris le 30 mai 1890, est une association de la loi de 1901 reconnue d'utilité publique. Il a pour objectif notamment de promouvoir un actuariat de qualité au service du public, d'améliorer la reconnaissance et la réputation de la profession actuarielle et de ses membres en France et dans le monde. L'Institut veille à ce que la profession d'actuaire soit exercée par des professionnels diplômés pour préserver les intérêts du public. Des missions, à la fois aussi riches et lourdes de responsabilités, nécessitent une organisation de l'association qui répondent aux attentes des pouvoirs publics et de tous les acteurs des secteurs dans lesquels la profession d'actuaire est représentée.

Au fil des années, l'Institut des actuaires, de par ses statuts, s'est donc doté de structures (Conseil, Haut-conseil, Comités, Commissions, ...) qui garantissent une éthique professionnelle et une réelle compétence de ses Membres. En s'appuyant sur ces structures, l'Institut peut ainsi, en toute indépendance, servir l'objet pour lequel il a été créé et promouvoir la profession actuarielle en affirmant ses valeurs et ses spécificités.

1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**I • Origine**

Statutaire : article 8.

II • Objet

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois chaque année, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou à la demande d'un quart au moins des membres de l'Institut. Son ordre du jour est établi par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale écoute, discute et se prononce sur les rapports présentés par le Bureau relatifs aux travaux de l'Institut au cours de l'exercice précédent, à la gestion du Conseil d'administration et à la situation financière et morale de l'Institut, ainsi que sur le rapport du Comité d'audit, du Haut-conseil, et les rapports d'activité des Commissions statutaires. Le rapport moral détaille les axes de développement de l'activité de l'Institut et publie les accords et engagements nationaux ou internationaux souscrits par l'Institut.

Elle est informée, le cas échéant, du rapport spécial du Haut-conseil prévu à l'article 5-bis des statuts.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, fixe le montant de la cotisation annuelle de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement du Conseil d'administration, du Comité d'audit, du Jury et du Haut conseil, ou à la nomination de membres de ces quatre instances et du Comité des sages.

Elle se prononce sur les investissements et désinvestissements à caractère mobilier et immobilier dont le montant unitaire hors taxe est supérieur à 500 fois la cotisation annuelle d'un actuaire qualifié, membre de l'Institut des actuaires.

Elle décide de la radiation d'une filière de formation de la liste des diplômes reconnus par l'Institut, ratifie lorsque c'est nécessaire la composition de certaines Commissions, adopte et modifie les statuts, le Règlement intérieur et le Code de déontologie.

Sauf pour l'élection des administrateurs et les exceptions prévues par les articles 17 et 18 des présents statuts, les votes ont lieu pour toutes les délibérations à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres votants présents et représentés. Toutefois, les délibérations portant sur les investissements et désinvestissements

à caractère mobilier et immobilier dont le montant unitaire hors taxe est supérieur à 500 fois la cotisation annuelle d'un actuaire qualifié, membre de l'Institut des actuaires, doivent être approuvées à la majorité des 2/3 des membres votants présents et représentés.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le rapport annuel et les comptes approuvés par l'Assemblée générale sont adressés chaque année par voie postale ou par courrier électronique à tous les membres de l'Institut.

III • Mode de désignation des membres

L'Assemblée générale de l'Institut comprend tous les membres de l'Institut à jour de paiement de leur cotisation de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours.

Un membre personne physique empêché peut donner pouvoir à un autre membre personne physique ; chaque membre personne physique présent peut détenir jusqu'à cinq pouvoirs.



2

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU**a) Le Conseil d'administration****I • Origine**

Statutaire : statuts articles 5, 6 et 9.

II • Objet

L'institut est administré par un Conseil d'administration d'au plus 20 membres.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs de gestion et d'organisation. En particulier, il se prononce sur les demandes d'adhésion ainsi que sur les exclusions, décide de l'ajout d'une filière de formation à la liste des diplômés reconnus par l'Institut, détermine les modalités de recouvrement des cotisations, arrête les comptes, fixe la composition des Commissions et décide de la création et des critères d'appartenance aux Groupes de membres. D'une manière générale, il exerce tous les pouvoirs que les statuts, le Règlement intérieur ou la loi ne réservent pas à l'Assemblée générale, au président ou à un autre organe de l'Institut.

Il se réunit au moins une fois tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou à la demande du quart de ses membres ou du quart des membres de l'Institut. L'ordre du jour est établi par l'initiateur de la convocation.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Le Président

Le Président représente l'Institut dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses.

Il représente l'Institut en justice. Il ne peut toutefois intenter aucune action sans y avoir été préalablement autorisé par un vote spécial du Conseil d'administration.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Les représentants de l'Institut doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

III • Mode de désignation des membres

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 4 ans, au scrutin de liste à bulletin secret par les membres de l'Institut réunis en Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est renouvelé par moitié, tous les deux ans, lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Les mandats des membres sortants prennent fin à la date à laquelle se tient la première réunion du Conseil d'administration qui suit l'Assemblée générale au cours de laquelle le Conseil d'administration a été renouvelé.

Pour être candidat à la fonction d'administrateur, il faut :

- être membre personne physique de l'Institut,
- n'avoir pas cessé son activité professionnelle,
- ne pas être âgé de plus de 67 ans,
- jouir du plein exercice de ses droits civils,
- se présenter sur une liste, comportant six candidats avec un ordre de présentation des candidats, après examen de cette liste par le Comité des sages selon les modalités précisées par le Règlement intérieur.

Est élue la liste qui a obtenu la majorité simple des suffrages exprimés. Dans tous les cas, les candidatures sont adressées avant l'Assemblée générale aux membres de l'Institut, dans les conditions prévues par le Règlement intérieur. Le vote a lieu pendant l'Assemblée générale. Seul le vote par correspondance est admis pour les membres ne pouvant être présents à l'Assemblée générale.

IV • Composition du Conseil d'administration

Bureau :

- Thomas BÉHAR, Président
- Arnaud COHEN, Vice-président
- Olivier CABRIGNAC, Secrétaire général
- Khédija ABDELMOULA, Secrétaire générale adjointe
- Chloé PARFAIT, Trésorière
- Xavier MILHAUD, Trésorier adjoint
- Anne-Laure BENETEAU, Trésorière adjointe

Administrateurs :

- Mohamed BACCOUCHE
- Sébastien BACHELLIER
- Laurence BAUDUIN
- Anne-Charlotte BONGARD
- Claire BOUTIN
- Arnaud BURGER
- Claude CHASSAIN
- Marine CORLOSQUET HABART
- Christophe EBERLE
- Vladislav GRIGOROV
- Laurent JACQUES
- Audrey MAHUZIER
- Clémentine VALAT-ROBERT



2

b) Le Bureau

I • Origine

Statutaire : statuts articles 5-2.

II • Mode de désignation des membres et objet

Le Conseil choisit, parmi ses membres, personnes physiques, au scrutin secret, un Bureau au moins composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier.

Le Conseil d'administration renouvelle le Bureau après chaque Assemblée générale ordinaire et en choisit les membres parmi les administrateurs au scrutin secret.

Le Bureau est élu pour un an et les attributions de ses membres prennent fin à la première réunion du Conseil d'administration qui suit l'Assemblée générale.

Les effectifs du Bureau ne peuvent excéder 40 % de ceux du Conseil d'administration.

Les membres du Bureau sont rééligibles. Si l'un des quatre postes de Président, de Vice-président, de Secrétaire général ou de Trésorier devient vacant en cours de mandat, le Conseil d'administration y pourvoit en son sein dans les meilleurs délais, pour la durée restant à courir du poste remplacé.

Le Président

Le Président est investi de tous les pouvoirs que la réglementation, les statuts ou le Règlement intérieur ne réservent pas à l'Assemblée générale ou au Conseil d'administration ou à un autre organe de l'Institut.

Le Président est notamment investi du pouvoir général de représentation de l'Institut et de communication sous réserve des dispositions de l'article 9.

Le Vice-président

Le Vice-président remplace le Président dans ses attributions chaque fois que celui-ci est empêché, notamment lors des réunions du Conseil d'administration, du Bureau ou de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général

Le Secrétaire général veille au respect des procédures et tient archive des procès-verbaux de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et des commissions statutaires ; il assure la correspondance, les convocations, et tient à jour les divers registres et archives. Il fait à l'Assemblée générale annuelle un rapport sur les activités de l'Institut.

Le Trésorier

Le Trésorier est chargé d'assurer la conservation et la gestion du patrimoine de l'Institut. Il encaisse les recettes, recouvre les cotisations, effectue les paiements, assure la vérification des titres, valeurs et espèces, tient toutes les écritures relatives à la comptabilité ; il propose le projet de budget. Il fait à l'Assemblée générale annuelle un rapport exposant la situation financière de l'Institut.



3

HAUT-CONSEIL**I • Origine**

Statutaire : articles 5 bis.

II • Objet

Le Haut-conseil est un organe consultatif qui a pour mission de contribuer par ses avis au respect des orientations de l'Institut des actuaires adoptées par l'Assemblée générale, ainsi qu'à ses intérêts patrimoniaux et financiers. À cet effet, le président du Conseil d'administration (ou son représentant) informe trimestriellement le Haut-conseil des principales activités du Conseil et de l'Association.

Le Haut-conseil formule au Conseil d'administration son appréciation préalable, dans un délai d'un mois qui suit sa saisie, pour les opérations suivantes :

- Acquérir, aliéner, échanger, apporter, céder, prendre ou donner à bail tous biens et droits immobiliers ;
- Faire tout apport à des sociétés, groupements, ou à toute autre personne morale, constitués ou à constituer ;
- Prendre, céder ou augmenter toutes participations dans toute société ;
- Procéder à des investissements pour des montants unitaires hors taxes supérieurs à 250 fois la cotisation annuelle d'un actuaire qualifié, membre de l'Institut des actuaires ;
- Contracter des emprunts à moyen ou long terme pour des montants supérieurs à 250 fois la cotisation annuelle d'un actuaire qualifié, membre de l'Institut des actuaires ;
- Délivrer toutes garanties, avals ou cautions à l'exception des garanties données en matières douanière ou fiscale ;
- Consentir des hypothèques ou toutes autres garanties sur des biens appartenant à l'Institut ;

Le Haut-conseil émet un avis préalable au Conseil d'administration dans le délai d'un mois qui suit sa saisie par le Conseil sur :

- toute modification statutaire, du règlement intérieur et tout changement important des orientations de l'Institut que le Conseil d'administration déciderait de proposer à l'Assemblée générale ;
- le projet de budget présenté à l'Assemblée générale ;
- tous les projets d'investissements et de désinvestissements mobiliers et immobiliers portant sur des montants hors taxe supérieurs à 500 fois la cotisation annuelle d'un actuaire qualifié, membre de l'Institut des actuaires, présentés à l'Assemblée générale.

Le Haut-conseil présente à l'Assemblée générale annuelle son rapport au terme duquel il rend compte de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Haut-conseil présente également aux Assemblées générales appelées à statuer sur toute modification statutaire, du règlement intérieur et tout changement important des orientations de l'Institut, sur le budget ainsi que sur tout projet d'investissements et de désinvestissements mobiliers et immobiliers portant sur des montants hors taxe supérieurs à 500 fois la cotisation annuelle d'un actuaire qualifié, membre de l'Institut des actuaires, un rapport spécial faisant état de son avis sur les propositions du Conseil d'administration.

Le Haut-conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Institut l'exige et au moins tous les trois mois.

III • Mode de désignation des membres

Le Haut-conseil est composé de 18 membres, personnes physiques, qui sont nommés par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers.

Ces membres sont choisis :

- Pour six d'entre eux, parmi les anciens présidents, vice-présidents et membres de bureau de l'Institut des actuaires, de la Fédération Française des Actuaires et des associations qui la constituaient ainsi que du Centre d'Etudes Actuarielles (ci-après désignés « collège des présidents ») ;
- Pour six d'entre eux, parmi les membres et anciens membres des mêmes associations ayant exercé des responsabilités d'administrateur ou au sein des Commissions, des départements ou groupes de travail pendant au moins trois ans (ci-après désignés « collège des membres ») ;
- Et pour les six derniers, parmi les actuaires et anciens actuaires qualifiés, certifiés, agrégés et membres d'honneur dont la contribution présente un intérêt fort pour l'Institut (ci-après désignés « collège des personnalités qualifiées »).

Les fonctions de membre du Haut-conseil sont incompatibles avec celles de membre du Conseil d'administration. Les membres du Haut-conseil ne peuvent être membres du Comité d'audit, de la Commission scientifique, de la Commission de qualification, de la Commission de déontologie, du Conseil de discipline



3

ni de la Commission d'appel. Tout membre d'une de ces instances qui devient membre du Haut-conseil est déclaré démissionnaire d'office de cette instance.

Les membres du Haut-conseil sont élus pour 9 ans. Le mandat des membres de chacun des collèges du Haut-conseil est renouvelable par tiers tous les trois ans. Les membres du Haut-conseil ne sont pas rééligibles.

IV • Composition du Haut-conseil

Le premier Haut-conseil est constitué comme suit :

Collège des Présidents : (*Président à élire*)

- François BONNIN (Vice-président)
- Brigitte DUBUS-THIRKELL
- Véronique LAMBLÉ
- Véronique MATTEI
- Franck PINETTE
- Fabrice SAUVIGNON

Collège des membres :

- Richard DEVILLE
- Hélène DUBOIS
- Michel FROMENTEAU
- Michel GAUTRON
- Michel PIERMAY
- Martine VAREILLES

Collège des personnalités qualifiées :

- Hervé BOUCLIER
- Jean-Paul LACAM
- Jean-François LEQUOY
- Jean-Marie LEVAUX
- Florence LUSTMAN
- Pierre de VILLENEUVE



4

COMITÉ D'AUDIT**I • Origine**

Statutaire : article 5 (points 4 et 4.1.)

II • Objet

Le Comité d'audit est chargé de vérifier les livres et registres de l'Institut et de porter une appréciation sur les comptes et le bilan annuel, sur les méthodes comptables, sur la qualité et la cohérence des procédures et plus généralement sur l'efficacité et les résultats des actions menées au regard des moyens engagés ; il propose, en tant que de besoin, les actions à conduire s'il relève des insuffisances de conception ou d'organisation.

Les règles de fonctionnement du Comité d'audit sont fixées par ses membres eux-mêmes. Il peut associer à ses travaux un Commissaire aux comptes ou toute autre compétence extérieure.

Le Comité d'audit établit un rapport écrit, qui est lu à l'Assemblée générale, aussitôt après les rapports du Conseil d'administration.

III • Mode de désignation des membres

Les membres du Comité sont désignés par le Conseil d'administration. Il est composé de trois à six membres pour une durée de trois ans, choisis parmi les actuaires qualifiés, certifiés, agrégés ou honoraires membres de l'Institut des actuaires. Ils élisent parmi eux le président du Comité d'audit.

La composition du Comité doit être ratifiée à l'occasion d'une Assemblée générale par le collège spécialement constitué à cet effet comprenant les membres qualifiés, certifiés et agrégés. Le mandat des membres du Comité d'audit expire à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes du troisième exercice à compter de celui au cours duquel ils ont été élus.

IV • Composition

- Jane Anaïd CHAHINIAN
- Hervé DOUARD
- Claire FERRARI
- Alexandre GUCHET
- Jean-Pierre LASSUS (Président)
- Dominique RIDET



5

COMITÉ DES SAGES

I • Origine

Statutaire : article 5 (point 4.2).

II • Objet

Le Comité des sages peut être saisi pour valider l'interprétation des statuts ou du règlement intérieur de l'Institut soit par au moins un tiers des administrateurs de l'Institut, par au moins la moitié des membres agréés de l'Institut, par au moins un quart des membres de l'Institut.

Le Comité des sages communique sa position au Conseil d'administration qui dispose du délai d'un mois pour indiquer au Comité des sages les suites qu'il a apportées à l'avis rendu par le Comité des sages. En cas de désaccord, le Comité des sages peut convoquer une Assemblée générale ordinaire dont il fixe l'ordre du jour.

Le Comité des sages est consulté par le Conseil d'administration sur les listes de candidature aux élections de l'Assemblée générale quatre semaines avant les élections. Le Conseil d'administration motive par écrit au Comité des sages la candidature des listes aux élections. Le Comité des sages doit se prononcer trois semaines avant la date des élections.

III • Mode de désignation des membres

Les membres du Comité des sages désignés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration le sont pour une durée de six ans non renouvelable. La limite d'âge pour entrer en fonction au Comité des sages est fixée à soixante-dix ans. Les anciens présidents de l'Institut élus à compter du premier janvier deux mille sept, âgés de moins de soixante-seize ans sont membres de droit du Comité des sages.

Le Comité des sages est composé d'au moins 5 personnes physiques, membres de l'Institut, choisies pour leurs hautes qualités morales et leur dévouement à la profession actuarielle. Si le nombre de membres du Comité des sages devient inférieur à cinq, la plus prochaine Assemblée générale pourvoit, sur proposition du Conseil d'administration, au remplacement des membres manquants.

IV • Composition

- Benoît COURMONT
- Vincent HEBERT
- Frédéric HEINRICH
- Catherine PIGEON
- Solenn QUEAU



6

COMMISSIONS STATUTAIRES

a) Commission scientifique et Jury

■ Commission scientifique

I • Composition de la Commission scientifique

Présidente :

– Florence PICARD

9 membres actifs désignés par le CA et ratifiés par les collègues des actuaires agrégés réunis à cet effet lors de l'AG :

– Nordine CHOUKAR
 – David DUBOIS
 – Sophie DUREU
 – Anne EYRAUD-LOISEL
 – Olivier LOPEZ
 – Florence PICARD
 – Vincent RUOL
 – Olivier SORBA
 – Jérôme VIGNANCOUR

10 membres consultatifs :

Représentant les 10 organismes de formation reconnus par l'Institut et désignés par ces organismes.

II • Missions de la Commission scientifique

La Commission scientifique est une Commission statutaire : ses missions sont définies par les statuts.

Elle « assure les missions scientifiques de l'Institut et les missions liées au contrôle de la formation initiale et continue des actuaires membres de l'Institut des actuaires. »

Notamment :

- définit le niveau de connaissances minimales indispensables à l'exercice de la profession par les actuaires membres de l'Institut des actuaires, veille à la qualité des programmes d'enseignement et de formation initiale des organismes dispensant les formations et s'en porte garant vis à vis de l'AAE et l'AAI.
- assure la coordination entre les filières de formation et de recherche et l'Institut.
- étudie les demandes de reconnaissance de cursus de formation qui lui sont adressées par les organismes de formation. Son avis favorable est indispensable avant examen par le CA.
- propose à l'AG les membres du Jury de l'Institut et apporte sa contribution au Président du Jury pour le bon exercice de sa mission.

- détermine comment des équivalences peuvent être accordées le cas échéant (titulaires de diplômes membres d'associations étrangères).
- valide le programme des formations professionnelles continues reconnues par l'Institut.
- décerne le titre d'actuaire agrégé membre de l'Institut des actuaires et veille à nommer régulièrement des actuaires agrégés membres de l'Institut.
- rend des avis sur les sujets que le Conseil d'administration lui soumet, ces avis étant pris à la majorité.

III • Réunions et séminaires

Les membres actifs de la Commission scientifique se réunissent au moins 4 fois par an (en pratique plus de 10 fois).

Dans sa configuration large, la Commission se réunit au moins 1 fois l'an en séminaire d'1 journée.

IV • Exemples de travaux réalisés et en cours

- Charte de chaque filière de formation avec l'Institut,
- Core Syllabus conforme aux exigences de l'AAE et de l'AAI,
- Participation à la réflexion pour l'évolution du Core Syllabus international,
- Audit des filières (restitution et échanges pour arrêter les pistes d'amélioration),
- Validation auprès des instances européennes et internationales (AAE et AAI) de la conformité des formations d'actuaires et de gestionnaires des risques (ERM CERA),
- Examen des demandes d'admission au tableau des Actuaires de membres non issus des filières agréés, qu'il s'agisse d'actuaires qualifiés étrangers, diplômés dans des pays avec lesquels il existe des conventions, ou de candidats disposant d'une formation académique scientifique adaptée et d'une longue pratique professionnelle réussie des techniques actuarielles,
- Nomination de membres agrégés.



6

■ Jury

I • Composition du Jury

au 15/06/2015

Présidente :

– Florence PICARD

104 membres qualifiés, proposés au Conseil d'administration par la Commission scientifique et ratifiés par résolution votée en Assemblée générale.

– Pierre ARNAL
 – Florence AURELLY
 – Thomas BÉHAR
 – Guillaume BENETEAU
 – Emmanuel BERTHELE
 – Jean-Luc BIANCHI
 – Philippe BIENAIME
 – Céline BLATTNER
 – Anne BONTOUX
 – Sophie BOURDET
 – Grégory BOUTIER
 – Emmanuel BUCHARD
 – Arnaud BURGER
 – Olivier CABRIGNAC
 – Olivier CAYOT
 – Fabien CHAILLOT
 – Matthieu CHAUVIGNY
 – Jacques CHEVALIER
 – Frédéric CHEVALLIER
 – Nordie CHOUKAR
 – Michaël CHOUKROUN
 – Arnaud CLÉMENT-GRANDCOURT
 – Arnaud COHEN
 – Sylvain CORIAT
 – Marine CORLOSQUET-HABART
 – Gérard CROSET
 – Vincent DAMAS
 – Anne DECREUSEFOND
 – Nicolas DEVANT
 – Laurent DEVINEAU
 – Jean-Pierre DIAZ
 – David DUBOIS
 – Emmanuel DUBREUIL
 – Brigitte DUBUS-THIRKELL
 – Brigitte ECARY
 – Laurent ECKERT
 – Estelle EYBALIN-CARNET
 – Jean-Michel EYRAUD
 – Christian FETTIG

– David FITOUCHI
 – Stéphanie FOATA
 – Michel FROMENTEAU
 – Pierre GASTEBOIS
 – Luc GREBILLE
 – Vladislav GRIGOROV
 – Donatien HAINAUT
 – Fabrice HAMON
 – Frédérique HENGE
 – Christian HESS
 – Mathieu HENRY
 – Christophe IZART
 – Morgane JONCOURT
 – Aymeric KAMEGA
 – Magali KELLE-VIGON
 – Pierre LACOSTE
 – Marie-Thérèse LANCE
 – Lionel LAURENT
 – Anaëlle LE BERRE
 – Hervé LE BORGNE
 – Xavier LE MINOR
 – Julien LE CALVEZ
 – Corinne LEFUMAT
 – Anne MARION
 – Pierre MATHOULIN
 – Antoine MATTEI
 – Stéphane MENART
 – Jean MODRY
 – Sophie MICHON
 – Xavier MILHAUD
 – Alain MOEGLIN
 – Gérald MONCHANIN
 – Laurent MONTADOR
 – Fabrice MULLER
 – Jean-Marie NESSI
 – Tristan PALERM
 – Cécile PARADIS
 – Pierre-Alain PATARD
 – Lionel PÉRINEL
 – Florent PERNOUD
 – Patrick PERRET
 – Pierre PETAUTON
 – Marc PHAM-TRONG
 – Jacky PHILLIPS
 – Florence PICARD
 – Catherine PIGEON
 – Frédéric PLANCHET
 – Isabelle PRAUD-LION
 – Yann QUERE
 – Vincent RUOL



6

- Voahirana RANAIVOZANANY
- Guillaume SAINTJEAN
- Anne SERRA
- Olivier SORBA
- Grégory SOTHER
- Louis SPITALE
- Khalill TABBI-ANNENI
- Marie-Aude THEPAUT
- Antoine THERON
- Pierre THEROND
- Damien TREMEL
- David VALLEE
- Jérôme VIGNANCOUR
- Ambre VIGNY
- Alexandre YOU

II • Travaux réalisés et en cours

- Participation aux jurys de soutenance des mémoires d'actuariat de fin de cursus de chacune des 10 filières de formation agréées par l'Institut des actuaires pour admission en qualité d'actuaire associé au tableau des actuaires ou ajournement avec demande de complément, ou refus (l'obtention du diplôme de la filière ne donnant pas droit automatiquement à l'admission). La signature de la Charte du Jury, une contribution minimale (au moins 3 soutenances par an) est demandée, ainsi que la participation au séminaire annuel. Les mémoires des candidats sont adressés aux membres du Jury au moins 15 jours à l'avance. Un document de « recommandations » validé par le Conseil d'administration fourni des règles et des conseils pour guider les candidats, les entreprises tutrices, les filières et les membres du Jury représentant l'Institut, séances nécessaires à l'obtention de la certification ,
- Séminaire annuel visant à l'homogénéité des pratiques des jurys et à l'équité entre les candidats, quelle que soit la filière et quels que soient les membres y participant : échange sur les évolutions constatées, les difficultés rencontrées, les mesures à prendre,
- Mise à jour du document de « recommandations » pour les stages, mémoires et jury (en cours),
- Groupe de travail animé par David Dubois pour approfondir la connaissance des pratiques et contraintes des différentes filières, créer des échanges entre les membres actifs dans les filières et proposer des règles basées sur une éthique commune.

b) Commission de qualification et pré-noteurs

I • Origine

Commission statutaire : Chapitre VI article 25 régie par un Règlement Intérieur.

II • Objet

- Elle nomme les membres qualifiés
- Elle s'assure de l'acquisition et du maintien des connaissances nécessaires à l'obtention de la certification

III • Mode de désignation des membres

Sa composition proposée par le Conseil d'administration, est ratifiée lors d'une Assemblée générale par le collège des actuaires qualifiés, certifiés et agrégés. Les membres élisent parmi eux, le président de la Commission et un secrétaire, après l'Assemblée générale de l'Institut des actuaires.

IV • Composition de la Commission

au 30/09/2015

La Commission se compose de douze membres, qui sont tous actuaires qualifiés, certifiés ou agrégés membres de l'Institut des actuaires et, dont la majorité n'a pas cessé son activité professionnelle.

Les membres de la Commission sont désignés pour une durée de trois ans : leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes du troisième exercice à compter de celui au cours duquel ils ont été élus.

Un administrateur de l'Institut des actuaires ne peut être membre de la Commission de qualification. Tout membre de la Commission qui devient administrateur, est déclaré démissionnaire d'office.

En cas de vacance, le Conseil d'administration pourvoit au remplacement des membres de la Commission de qualification. Ces désignations doivent être ratifiées par les actuaires qualifiés, certifiés et agrégés au cours de la plus proche Assemblée générale. Les mandats des membres, ainsi nommés, prennent fin à la date d'expiration du mandat des membres remplacés.

Président :

- Jean-Marie NESSI
- Le secrétariat est assuré par le collaborateur chargé de la vie des membres à l'Institut des actuaires.



6

Membres :

- Florence AURELLY
- Pascal BIED-CHARRETON
- Denis BLANC
- David DUBOIS
- Brigitte ECARY
- Norbert GAUTRON *démissionnaire en cours de remplacement*
- Nathalie LE BRAZIDEC
- Pierre MATHOULIN
- David MISERAY
- Jean-Marie NESSI
- Florence PICARD
- Pierre PUYMÈGES

V • Réalisations

La Commission qualifie chaque année environ 120 membres au cours de ses 4 séances de délibération. Sa capacité à qualifier autant de membres par séance (60 dossiers par séance) vient de la mise en place d'une quarantaine de pré-noteurs qui instruisent les dossiers des candidats électroniquement et anonymement au préalable et leur travail est restitué sous forme d'un tableau récapitulatif, la Commission peut ainsi se concentrer sur les dossiers posant question.

La Commission a été en mesure de qualifier, au 31/08/2015, 2 109 actuaires.

La Commission a mis en place le Plan de Perfectionnement Continu (PPC) obligatoire pour les actuaires qualifiés au 01/01/2013. Avec un système d'enregistrement et d'homologation tant des organismes de formation que des actions des actuaires, la Commission remplit cette partie de sa mission en dehors de ses séances de délibération. Quelques membres sont habilités à valider les organismes, les formations et les actions de membres électroniquement.

La Commission a été en mesure de certifier, au 31/08/2015, 1454 actuaires.

La Commission doit régulièrement s'assurer de la cohérence de la grille d'acquisition de points annexée au Règlement Intérieur.

c) Commission d'agrément**I • Origine**

Statutaire : article 26 des statuts.

II • Objet

Les Commissions d'agrément sont constituées par le Conseil d'administration et chargées d'agréer les actuaires personnes physiques membres de l'Institut des actuaires, candidats à un agrément dans un domaine particulier, prévu notamment par le code des assurances, ou pour des raisons tenant à l'organisation de la profession des membres de l'Institut.

Les Commissions d'agrément ont pour missions :

- d'agréer les actuaires personnes physiques membres de l'Institut des actuaires candidats à un agrément et d'en tenir la liste mise à jour en permanence,
- d'exercer une surveillance de la conduite professionnelle de ces actuaires dans le domaine d'agrément concerné,
- de retirer l'agrément aux actuaires membres de l'Institut des actuaires ne satisfaisant plus aux conditions requises pour l'exercice de l'activité pour laquelle ils ont été agréés.

La Commission d'agrément des actuaires se réunit ordinairement en principe cinq fois par an, en février, avril, juin, septembre et novembre. Elle peut tenir des réunions supplémentaires en tant que besoin.

III • Mode de désignation des membres

La procédure de mise en place de la Commission d'agrément a été approuvée par les membres de la Commission d'agrément le 3 décembre 2002. Elle a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'Institut des actuaires le 11 décembre 2002 et transmise aux autorités de tutelle le 18 décembre 2002.

La Commission d'agrément est composée d'actuaires ou d'enseignants en actuariat :

- 8 titulaires et 8 suppléants représentant l'Institut des actuaires,
- 1 titulaire et 1 suppléant représentant les enseignants en matière d'actuariat et nommés par l'Institut des actuaires,
- 3 titulaires et 3 suppléants représentant la Fédération Française des Sociétés d'Assurances,
- 1 titulaire et 1 suppléant représentant le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance,



6

- 1 titulaire et 1 suppléant représentant le Centre Technique des Institutions de Prévoyance,
- 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Les membres sont nommés pour quatre ans.

Lors de la première année la durée des mandats a été tirée au sort de sorte que chaque année un quart des mandats arrive à échéance.

Chaque mandat est renouvelable.

Il y a deux sections au sein de la Commission : la section « Tables » et la section « PERP ».

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature à :

- pour la section « Tables » : section-tables-admin@institutdesactuaires.com
- pour la section « PERP » : section-perp-admin@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la Commission

au 01/10/2015

Responsables

(président et « administrateurs » de la commission) :

Président :

- Gilles MARET

Responsable section « Tables » :

- Jules SITBON

Responsable section « PERP » :

- Antoine IMHOFF

Membres section « Tables » :

- Philippe BARRET
- Céline BUFFET-BETIS
- Hervé BOUCLIER
- Agnès CANARELLI
- Olivier CHAMBAZ
- Jean-Pierre DIAZ
- Arnaud EHRHARDT
- Myriam FRAISSE
- Michel FROMENTAU
- Pedro GOMES
- Georges-Louis GONCALVES
- Philippe GOUBEAULT
- Marie-Françoise GRILLET-JACQUART
- Christian HESS
- Didier LEGRAND
- Gilles MARET
- Sophie MICHON
- Anani OLYMPIO
- Patrick PICARD
- Thierry POINCELIN

- Elsa RENOUF
- Bérengère TIXIER
- Alain TURCO
- Martine VAREILLES

Membres section « PERP » :

- Herve AKOUM
- Jean-François BOULIER
- Agnès CANARELLI
- Gisèle CUNYOT
- Jean-Pierre DIAZ
- Jeannie DOUKHAN
- Frédéric DUCREUX
- Anne EYRAUD-LOISEL
- Myriam FRAISSE
- Martial LASFARGUES
- Claire LASVERGNAS
- Anne LOISEL
- Stéphane LOISEL
- Gilles MARET
- Éric MARTIN
- Christophe MUGNIER
- Mai NGUYEN
- Didier LEGRAND
- Luc PEYRONEL
- Éric RAMBAUD
- Marie-Françoise RESVE
- Yann RIBOURG
- Nicolas THILLIEZ



6

d) Déontologie et discipline

■ Commission de déontologie

I • Origine

Statutaire : article 27 des statuts.

La Commission a été renouvelée par décision du Conseil d'administration du 15/04/2013.

II • Objet

La Commission de déontologie élabore le Code de déontologie et en assure le suivi, et instruit les réclamations mettant en cause un actuaire membre de l'Institut des actuaires accusé d'avoir contrevenu à ce Code.

Pour une profession organisée, le code de déontologie est un élément clé. En effet, il régit le mode d'exercice du métier et a essentiellement pour objectif de définir une éthique et de la faire respecter par ses membres. L'appartenance de l'Institut des actuaires, en tant que membre titulaire, à l'A.A.I lui fait obligation de se doter d'un tel code qui, par ailleurs, contribue de manière forte à la réalisation de son objet social : la préservation des intérêts du public.

III • Mode de désignation des membres

La Commission se compose de sept membres qualifiés, certifiés ou agrégés de l'Institut désignés par le Conseil d'administration pour une durée de cinq ans; ils élisent parmi eux le Président de la Commission de déontologie.

Lorsque les mandats des membres de la Commission de déontologie arrivent à expiration, il est procédé à leur renouvellement. Le Conseil d'administration désigne, pour une durée de cinq ans, les membres choisis parmi les membres qualifiés, certifiés ou agrégés de l'Institut n'ayant pas cessé leur activité professionnelle.

En cas de vacance, le Conseil d'administration pourvoit au remplacement des membres de la Commission de déontologie. Les mandats des membres ainsi nommés prennent fin à la date d'expiration du mandat des membres remplacés.

IV • Composition de la Commission

au 03/09/2015

Responsable :

– Président : Dominique LAURÉ

Membres :

- Amina BOURAS
- Jean-François DECROOCCQ
- Emmanuel DUBREUIL
- Renaud DUMORA
- Guillaume GORGE
- Dominique LAURÉ
- Olivier SANSON



6

■ Conseil de discipline**I • Origine**

Statutaire : article 29 des statuts.

II • Objet

Le Conseil de discipline est chargé de formuler un avis motivé et le cas échéant de décider d'une sanction sur transmission d'un dossier disciplinaire concernant un actuaire membre de l'Institut des actuaires par la Commission de déontologie.

Le Conseil de discipline entend l'actuaire intéressé dans ses explications ainsi que le président de la Commission de déontologie.

Il prend une décision en première instance par avis motivé dans le respect de son propre règlement intérieur.

III • Mode de désignation des membres

Le Conseil de discipline se compose de membres désignés par le Conseil d'administration pour un nombre qu'il fixe, pour une durée de cinq ans. Le Conseil d'administration pourvoit au remplacement d'un poste devenu vacant.

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature à : secretariat-general@institutdesactuaires.com

IV • Composition du Conseil

au 07/10/2015

Membres :

- Bertrand BILLEROT
- Daniel BLANCHARD
- Elisabeth GEHRINGER
- Michel LUZI
- Marc RAYMOND

■ Commission d'appel**I • Origine**

Statutaire : article 30 des statuts.

II • Objet

La Commission intervient dès lors qu'un actuaire membre de l'Institut des actuaires fait appel d'une sanction prononcée à son encontre par le Conseil de discipline. La Commission d'appel se réunit au plus tard soixante jours après la date de réception de l'appel interjeté par l'actuaire membre de l'Institut des actuaires sanctionné par le Conseil de discipline.

Elle se réunit au complet et entend l'actuaire intéressé dans ses explications et le Président de la commission de déontologie.

Puis, elle décide, s'il y a lieu, par avis motivé, d'une sanction. La décision est immédiatement exécutoire.

Le membre intéressé peut en dernier lieu présenter à l'Assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, un recours contre cette décision.

Cet ultime recours peut être fondé sur un vice de forme, une absence de motivation ou une dénaturation des faits. L'Assemblée générale délibère : elle valide ou casse la décision de la Commission d'appel.

Dans ce second cas, la Commission d'appel se réunit à nouveau et statue à nouveau.

III • Mode de désignation des membres

La Commission d'appel se compose de membres désignés par le Conseil d'administration pour un nombre qu'il fixe, pour une durée de cinq ans. Le Conseil d'administration pourvoit au remplacement d'un poste devenu vacant.

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature à : secretariat-general@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la Commission

au 30/09/2015

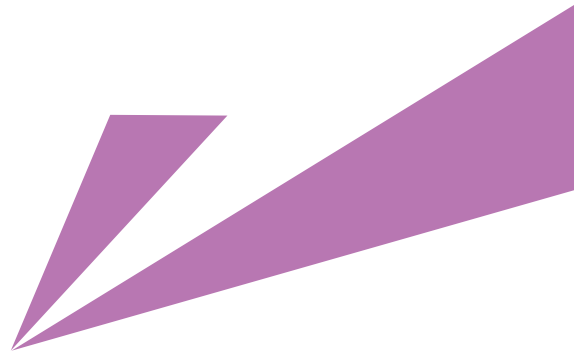
Membres :

- Hervé DOUARD
- Sylvain MERLUS
- Jean-Marie NESSI
- Thierry POINCELIN





LES FORMATIONS



L'Institut des actuaires, par l'intermédiaire du Centre d'Etudes Actuarielles, propose une formation professionnelle continue d'actuariat reconnue par l'Institut des actuaires et permettant d'en devenir membre associé. Il développe également, avec l'Institut du Risk Management (IRM), un dispositif de formations professionnelles (ERM, Data Science pour l'actuariat, Management et Communication pour Actuaires, SÉPIA, préformations au CEA) pour aider ses membres à s'adapter aux évolutions de la profession actuarielle.

1

DATA SCIENCE POUR L'ACTUARIAT

I • Origine

L'Institut du Risk Management a lancé en 2015 une nouvelle formation : Data Science pour l'actuariat.

II • Objet

La formation « Data Science pour l'actuariat », spécifiquement destinée aux actuaires, vise à compléter les formations en actuariat (initiales et continues) par une formation opérationnelle en extraction, gestion et analyse des données massives et hétérogènes.

III • Conditions et admissions

La formation est ouverte en priorité, sur dossier, aux membres de l'Institut des actuaires.

IV • Période d'admission

Octobre / novembre

Sur nomination du Conseil d'administration de l'Institut du Risk Management, le Comité de direction des études est assurée par :

La direction des Études :

- Arthur CHARPENTIER
- Romuald ÉLIE
- Jérémie JAKUBOWICZ

Le Comité scientifique oriente le contenu pédagogique et en garantit la qualité. Il est composé de :

- Michel BOIS
- Renaud DUMORA
- Marc HOFFMANN
- Philippe MARIE-JEANNE
- Florence PICARD
- Gilbert SAPORTA
- Olivier SORBA
- Françoise SOULIÉ-FOGELMAN

Contact :

Institut du Risk Management - Maison des actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris
catherine.idee-rosier@institutdesactuaires.com
www.institutdesactuaires.com

Conseil d'administration de l'Institut du Risk Management :

- Thomas BÉHAR
- Anne-Charlotte BONGARD
- Claire BOUTIN
- Olivier CABRIGNAC
- Arnaud COHEN
- Chloé PARFAIT



2

ACTUAIRE EXPERT ERM-CERA

I • Origine

L'Institut des actuaires a été habilité par la CERA Global Association à délivrer la qualification internationale « CERA » à ses membres « Actuaire Expert ERM ».

La formation est dispensée par sa filiale l'Institut du Risk Management.

La première promotion date de 2009.

En 2015 se déroulera la septième promotion.

II • Objet

L'Institut du Risk Management propose une formation à l'ERM (Enterprise Risk Management) qui a pour principaux objectifs :

- d'acquérir les compétences en risk management conformes au Core Syllabus du traité CERA ;
- de permettre aux actuaires d'assumer les différentes responsabilités de la fonction gestion des risques (ERM-Risk Officer, au sens de SII).

Les sessions sont assurées par des professionnels (Directeurs des risques / Chief Risk Officers ou spécialistes de l'ERM) et par des universitaires.

III • Conditions et admissions

La formation est ouverte, sur dossier, aux actuaires qualifiés ayant plus de 5 ans d'expérience.

IV • Période d'admission

Octobre / novembre

La Direction des études est assurée par :

- Stéphane LOISEL
- David DUBOIS
- Pierre AURELLY

Le Comité pédagogique qui est également le jury d'admission à la formation est composé de :

- Pierre AURELLY
- Claire BOUTIN
- David DUBOIS
- Ludovic DULAUROY
- Jean-Sebastien LAGACE
- Régis de LAROUILLIERE
- Stéphane LOISEL
- Jean MODRY
- Anani OLYMPIO
- Michel PIERMAY
- Pierre PUYMEGES
- Grégory SOTHER

Le jury de validation est nommé par le Conseil d'administration de l'Institut du Risk Management après avis de la commission scientifique.

En 2013 il était composé de :

- Thomas BÉHAR
- Pierre AURELLY
- Vladislav GRIGOROV
- Philippe LEGLISE
- Benoit MOREAU
- Michel PIERMAY
- Frédéric PLANCHET
- Christian ROBERT
- Pierre THEROND
- Olivier SORBA
- Régis de LAROUILLIÈRE
- Martial LASFARGUES

... / ...



2

Les intervenants en 2014 étaient :

- Alexandre ADAM
- Thomas BÉHAR
- Chrystelle BUSQUE
- Frank CHEVALIER
- Benoît COURMONT
- Régis de LAROUILLIERE
- Laurent DEVINEAU
- Romain DURAND
- Pierre-Yves GEOFFARD
- Vladislav GRIGOROV
- Frédéric HEINRICH
- Nicolas JOLY
- Aymeric KALIFE
- Aymric KAMEGA
- Nabil KAZI-TANI
- Jean-Sébastien LAGACE
- Martial LASFARGUES
- Philippe LEGLISE
- Stéphane LOISEL
- Jean MODRY
- Benoit MOREAU
- Michel PIERMAY
- Frédéric PLANCHET
- Christian ROBERT
- Stéphanie RUELLE
- Olivier SORBA
- Jean-Marc TALLON
- Pierre-Emmanuel THÉRON

- Olivier TRECCO
- Etienne VARLOOT

Contact :

Institut du Risk Management - Maison des actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris
catherine.idec-rosier@institutdesactuaires.com
www.institutdesactuaires.com

Conseil administration de l'I.R.M

- Thomas BÉHAR
- Anne-Charlotte BONGARD
- Claire BOUTIN
- Olivier CABRIGNAC
- Arnaud COHEN
- Chloé PARFAIT



3

LE CENTRE D'ÉTUDES ACTUARIELLES (CEA)

I • Origine

Le Centre d'Études Actuarielles (CEA) est une association de la loi de 1901 sans but lucratif fondée en 1969 sous le patronage de l'Institut des actuaires.

II • Objet

Le CEA organise une formation permanente à l'actuariat. Elle s'adresse à des collaborateurs exerçant une activité professionnelle et titulaires d'un Master 2 ou d'un diplôme de 3^e cycle de l'université, ou anciens élèves d'une grande école d'ingénieur ou de commerce à dominante scientifique. Deux ans minimum d'expérience professionnelle sont exigés. Les entreprises qui, moyennant une participation aux frais de formation, envoient leurs cadres au C.E.A. acceptent de les détacher entièrement pendant la durée des sessions et de leur donner la disponibilité nécessaire à la réussite de leur cursus.

Le CEA offre donc aux entreprises l'opportunité de s'attacher leurs collaborateurs de valeur en leur offrant, grâce à la formation d'actuaire, une possibilité d'évolution de carrière très attractive. Les stagiaires y trouvent la possibilité d'approfondir leurs connaissances professionnelles sous la conduite d'intervenants, choisis parmi les meilleurs spécialistes assumant des responsabilités de premier plan au sein des entreprises, et d'universitaires réputés intervenant aussi en tant que consultants dans les entreprises.

Organisation de la formation :

La formation se déroule à temps partiel. Le cursus, qui dure deux années en présentiel, est constitué par des sessions mensuelles de 2 jours et demi consécutifs 10 mois par an. Ces sessions ont lieu à Paris.

Les sessions portent principalement sur les matières suivantes :

1^{re} année : assurance, finance, probabilités et statistiques
2^e année : assurance, finance, probabilités et statistiques, théorie moderne du portefeuille, analyse et gestion de portefeuille, gestion actif-passif, prévoyance sociale.
Elles donnent lieu à un contrôle des connaissances.

Afin de valider avec succès leur formation et pouvoir intégrer l'Institut des actuaires, un mémoire doit être soutenu avec succès devant un jury de soutenance composé à parité de représentants de l'Institut des actuaires et du CEA.

La soutenance doit avoir lieu dans les deux années qui suivent la formation en présentiel.

La procédure de sélection :

La procédure de sélection se déroule en 2 étapes : une épreuve écrite (un QCM de 50 questions) et pour ceux qui valident cette étape, un entretien avec le Directeur des Études.

Un jury de sélection arrête la liste des candidats admis à suivre la formation en fonction du nombre maximum de places ouvertes annuellement par le Conseil d'administration du CEA.

Jury de sélection :

Depuis 2012 le jury est composé d'un président et de 15 membres.

Les membres sont organisés en 5 collèges de 3 membres chacun.

Président :

– Jean MALHOMME

Membres :**• Collège RH :**

– Allianz : Florence LE MOIGN GROSDÉMANGE
– Malakoff Médéric : Philippe VINCONNEAU
– Mazars : Christophe BERRARD

• Collège des administrateurs du CEA :

– Khédija ABDEMOULA
– Laurence BAUDUIN
– Claire BOUTIN

• Collège des enseignants :

– Thomas BÉHAR (Assurance)
– Vincent GAUGÉ (Mathématiques financières)
– Jacques MALET (Probabilité et Statistique)

• Collège des membres de l'Institut des actuaires issus du CEA :

– Michel FROMENTEAU
– Corinne LEFUMAT
– Tristan PALERM

• Collège des membres de l'Institut des actuaires issus d'une autre filière de formation :

– Arnaud COHEN
– Brigitte DUBUS
– Florence PICARD

... / ...



3

Les intervenants :

Assurance :

- Thomas BÉHAR
- André BERNAY
- Benoît COURMONT
- Vincent DAMAS
- Michel FROMENTEAU
- Benoît HUGONIN
- Christophe IZART

Statistiques et probabilités :

- Olivier BONIN
- Jacques MALET

Finance :

- Romuald ELIE
- Vincent GAUGÉ
- Christophe GEISSLER
- Ludovic MOREAU

Actif / passif :

- Michel PIERMAY

Prévoyance sociale :

- Pierre MASCOMÈRE

Risque de crédit :

- Philippe LACOMBE

Théorie des valeurs extrêmes :

- Christian ROBERT

Générateurs de scénarii économiques :

- Pierre THÉRON

Professionnalisme :

- Régis de LAROULLIÈRE

Théorie moderne et gestion du portefeuille :

- Thierry GRANGER

III • Conditions et admissions

... / ...

Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme scientifique de niveau bac +5 (3^e cycle) ou grandes écoles, ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle.
Epreuves de sélection (QCM + Entretien)

Période d'admission :

Septembre / octobre.

Directeur des Études :

- Olivier LOPEZ (olivier.lopez@institutdesactuaire.com)

Contact :

Centre d'Études Actuarielles - Maison des actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris
contact@institutdesactuaire.com
www.institutdesactuaire.com



4

PRÉFORMATIONS À LA FORMATION DU CEA

I • Origine

Les modules de préformations ont été mis en place en 2005. Ils sont dispensés par l'Institut du Risk Management, filiale de l'Institut des actuaires.

II • Objet

Les modules de préformation à la formation du Centre d'Études Actuarielles sont destinés à combler des lacunes concernant un certain nombre de prérequis indispensables au suivi du cursus du CEA et qui n'auraient pu être abordés par les candidats durant leur formation initiale.

Ils permettent une préparation des candidats afin de débiter la scolarité au CEA dans de bonnes conditions.

Quatre modules sont proposés :

- Le module de préformation en **Mathématiques et probabilités** de base pour l'actuariat est proposé à tous les candidats au CEA issus des Grandes Ecoles d'ingénieurs et de commerce, et de certaines filières de formation universitaires et qui ont reçu peu d'heures de formation sur les bases mathématiques des probabilités. (Intervenant : Jacques Malet)
- Le module de préformation en **Mathématiques financières** de base pour l'actuariat est proposé à tous les candidats au CEA issus des Grandes Ecoles d'ingénieurs et de commerce, et de certaines filières de formation universitaires et qui n'ont reçu aucune formation en mathématiques financières au cours de leurs études. (Intervenant : Laurent Monsigny)
- Le module de préformation en **Econométrie** est proposé aux candidats au CEA issus des Grandes Ecoles d'ingénieurs et de commerce, et de certaines filières de formation universitaires et qui n'ont pas eu l'occasion d'aborder cette matière au cours de leur formation. (Intervenant : Jean-Pierre Indjehagopian)
- Le module de préformation en **Statistique et analyse des données** est proposé aux candidats au CEA issus des Grandes Ecoles d'ingénieurs et de commerce, et de certaines filières de formation universitaires et qui n'ont pas eu l'occasion d'aborder cette matière au cours de leur formation. (Intervenant : Olivier Bonin)

Le contenu de chacun des modules fera l'objet de 10 questions lors du QCM de sélection à la formation du CEA.

La durée totale de chaque module est de 35 heures (3,5 h de formation par demi-journée).

Les sessions se déroulent entre les mois d'avril et juin.

III • Conditions et admissions

Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme scientifique de niveau bac +5 (3^e cycle) ou grandes écoles, ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle.

Période d'admission :

Février.

Directeur des Études :

– Olivier LOPEZ (olivier.lopez@institutdesactuaires.com)

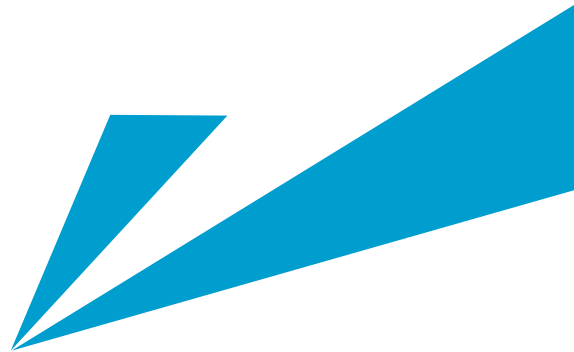
Contact :

Institut du Risk Management - Maison des actuaires
4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris
catherine.idee-rosier@institutdesactuaires.com
www.institutdesactuaires.com





LES COMMISSIONS TECHNIQUES



L'évolution du contexte réglementaire et de l'environnement économique et financier de notre profession rend plus que jamais essentiel une appropriation par les actuaires des nombreux sujets qui en découlent : Solvabilité II, normes IFRS, fonction actuarielle, gestion actif & passif... Affirmer l'approche de l'Institut sur chacun de ces sujets, faire connaître son avis et ses préconisations sur les aspects techniques et réglementaires qui touchent à la pratique actuarielle, promouvoir des normes professionnelles... sont autant de missions confiées aux Commissions techniques et donc aux Membres qui travaillent au sein de chacune d'entre elles.

1

COMMISSION ACTIF-PASSIF

I • Présidents

- Romain FITOUSSI
- Anne-Laure BÉNÉTEAU

II • Objectifs

- Échange autour des bonnes pratiques en matière de gestion actif-passif
- Partage de problématiques quantitatives en allocation stratégique/ calculs règlementaires
- Approfondissement de sujets de R&D relatifs à la modélisation des risques de marché

III • Modes d'action

- Présentation du rôle des départements ALM au sein des compagnies d'assurance.
- Ateliers thématiques mensuels ouverts à tous les actuaires avec présentation des sujets en début de séance et diffusion des comptes-rendus des ateliers les jours suivants.
- Entre deux réunions de la commission, des groupes de travail pourront se réunir en plus petit comité et à leur convenance pour avancer sur des thèmes pré-définis qui serviront à alimenter ensuite les échanges en commission.

IV • Adhésion

L'adhésion à la commission est formalisée par l'inscription sur une liste de diffusion gérée par l'Institut des actuaires (commission_actif_passif@institutdesactuaires.com). Elle est ouverte tout au long de l'année gratuitement à tout actuaire membre de l'Institut des actuaires.

V • Réalisations

- Réalisation d'un sondage autour du rôle et du positionnement de la fonction ALM au sein des compagnies.
- Présentation de différents services ALM par des responsables.
- 6 ateliers quantitatifs portant sur :
 - la prise en compte de Solvabilité II dans une allocation stratégique,
 - le risque de crédit en ALM,
 - les indicateurs de valeur et de risque en ALM,
 - le risque de taux en assurance.

VI • Composition : 41 membres

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| – Alexandre ABOUD | – Frédéric LAGIER |
| – Philippe ALBERTINI | – Yann LAGRE |
| – Alexis BAILLY | – Nicolas-Michel LEGRAND |
| – Laurence BAILLY | – Agnès LOSSI-BEDEL |
| – Frédéric BAUM | – Antoine MAZURIE |
| – Anne-Laure BENETEAU | – Maxime MOREAU |
| – Philippe BIENAIME | – Amélie MOURENS |
| – Vincent BIZET | – Oberlain NTEUKAM-TEUGUIA |
| – Réginald BLONDEL | – Claire PELTIER |
| – Jean-Marc BONIFACIO | – Paul-Emmanuel PIERRE |
| – Albert COHEN | – Isabelle PRAUD-LION |
| – Arnaud COHEN | – Grégory RACCAH |
| – Pierre DE LA NOUE | – Alain ROBIDEL |
| – Régis de LAROUILLIERE | – Bastien ROSSOPOPOFF |
| – Bruno DECOMBE | – Benoît ROUX |
| – Eric DEMERLE | – Aude SERVIER |
| – Romain FITOUSSI | – Elizabeth THIOLAS |
| – Sylvestre FREZAL | – Aurélie TREILHOU |
| – Thibault GUENEE | – Guillaume VILLE |
| – Omar HAMAOUI | – Christian WALTER |
| – Mathilde JUNG | |



2

COMMISSION COMPTABLE

I • Origine

La réanimation de la Commission comptable a été décidée par le Conseil d'administration de l'Institut des actuaires dans sa réunion du 16 septembre 2014.

II • Objet

La commission comptable de l'Institut des actuaires a pour objet de préparer les positions de l'Institut des actuaires sur les sujets de comptabilité et de communication financière. Plus particulièrement, elle intervient auprès de l'Autorité des Normes Comptables en matière de dispositions comptables des organismes assureurs. Elle participe également aux appels à commentaires de l'IASB relatif aux évolutions du référentiel IFRS (principalement sur les instruments financiers et les contrats d'assurance) et interagit également avec le comité comptable de l'AAI.

Elle travaille actuellement, en collaboration avec la Commission d'agrément et la Commission Tables de mortalité sur les sujets relatifs à l'évolution des tables réglementaires relevant de l'autorité de l'ANC.

III • Mode de désignation des membres

Appel à candidatures et décision du Conseil d'administration.

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature à secretariat@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la Commission

au 01/10/2015

Responsable :

– Pierre THÉRON

Membres de la section Comptabilité Française

– Khédija ABDELMOULA
 – Amina BOURAS
 – Fabien CHAILLOT
 – Régis de LAROUILLIÈRE
 – Emmanuel DUPUY
 – Catherine FASSI
 – Olfa HAJ-TAIEB
 – Christophe IZART
 – Raphael LAGIER
 – Anne LARPIN POURDIEU
 – Régis LONGIN
 – Didier MERCKLING
 – Thomas MOUGARD
 – Pascal PARANT
 – Pierre THÉRON
 – Elizabeth THIOLAS
 – Charles VINCENSINI

Membres de la section IFRS :

– Khédija ABDELMOULA
 – Amina BOURAS
 – Baptiste BRECHOT
 – Régis de LAROUILLIÈRE
 – Jean-François DECROOCCQ
 – Catherine FASSI
 – Patricia FILIN
 – Léonard FONTAINE
 – David FREZZATO
 – Olfa HAJ TAIEB
 – Thomas MOUGARD
 – Jean-Michel PINTON
 – Fanny POUGET MONTCOUQUIOL
 – Pierre THÉRON
 – Elizabeth THIOLAS



3

COMMISSION INDICES ET RÉFÉRENCES DE MARCHÉ

I • Origine

Créée par décision du Conseil d'administration en 2001 (FFA).

II • Objet

La Commission élabore et publie chaque fin de mois une courbe des taux zéro-coupon issue des obligations d'état françaises, initialement destinée à la réalisation des états T3 de l'ACPR.

Elle élabore et publie également chaque année les indices destinés à la réalisation des états C6bis.

Elle est aidée pour les calculs par la société Six Financial Information (anciennement Fininfo).

III • Mode de désignation des membres

Les membres initiaux ont été désignés en 2001. Les nouveaux membres sont choisis par cooptation.

IV • Composition de la Commission

au 30/09/2015

Président :

– Jacques CHEVALIER

Membres :

- François BEUGIN
- Martial LASFARGUES
- Pierre MATHOULIN
- Patrice PALSKEY



4

COMMISSION RETRAITES

I • Origine

Créé par le Conseil d'administration du 19/11/2003. La Loi Fillon a souligné dans son article V, parmi les autres dispositifs de retraite individuelle, l'importance des régimes collectifs de retraite de la branche 26 de type PREFON, qui s'ils peuvent être proposés dans le cadre du PERP ou du PERE, peuvent également être mis en œuvre dans le cadre d'un dispositif collectif obligatoire d'entreprise. Devant l'importance de cette question, un Groupe de travail s'est constitué courant 2003, au sein de l'Institut des actuaires, pour aborder les divers aspects techniques et prudentiels de ce type de régime et a commencé par traiter la question du transfert de droits, question au combien délicate eu égard au caractère collectif et mutualisé de ce dispositif.

II • Objet

La Commission Retraites a repris ses réunions depuis le 15 juillet 2014.

La Commission Retraites s'intéresse aux questions liées à la retraite plus spécifiquement sous l'angle de l'apport des actuaires et de leur légitimité dans ce domaine.

Deux sous-groupes de travail ont commencé leurs travaux :

- Analyse du modèle de pilotage des régimes en points (Sous-Groupe 3)
- Simulation des retraites obtenues selon les régimes d'appartenance (Sous-Groupe 6)

Une réflexion sur les hypothèses retenues à l'occasion de la dernière réforme des retraites de 2013 votée en 2014 pour effectuer les projections des régimes est entamée. L'idée est de réévaluer les projections de certains régimes en conduisant divers stress test avec des jeux d'hypothèses plus proches de la réalité.

Dans cette optique le Sous-Groupe 6 a conduit des travaux sur la Comparaison des régimes de retraite légaux qui ont été présentés lors de réunions internes à la Commission Retraites et le 17 septembre 2015 dans le cadre de l'intervention de Madame Claire Loupias sur le thème « Transitions Démographiques, Transitions économiques et leur impact sur l'épargne et les régimes de retraite » ouverte à tous les actuaires.

Dans cette optique les deux sous-groupes ont conduit des travaux sur la Comparaison des régimes de retraite légaux. Le groupe 6 a présenté lors de réunions internes à la Commission Retraites ses premiers travaux. Le groupe 3 a comparé les résultats obtenus historiquement par trois profils de carrière actuariellement équivalents et prenant leur retraite au 31 12 2013. Le groupe

reprendra les mêmes types de profils de carrière mais de manière prospective sur la base des paramètres actuels des régimes. Les deux groupes feront part de la mise à jour de leurs travaux le 17 septembre 2015 dans le cadre de l'intervention de Madame Claire Loupias sur le thème « Transitions Démographiques, Transitions économiques et leur impact sur l'épargne et les régimes de retraite » ouverte à tous les actuaires.

III • Mode de désignation des membres

Appel à candidatures par Actu et inscription auprès adresse e-mail suivante :

commission-retraites-admin@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la Commission

au 09/07/2015

« Animateurs-administrateurs » de la Commission :

- Thierry POINCELIN
- Régis de LAROULLIÈRE
- Richard DEVILLE (Président)

Membres :

51 membres (y compris les 3 animateurs-administrateurs), soit 5 membres de plus par rapport à 2014.

- Laure ALDUY
- Léa AMOR
- Benameur AMRANI
- Vincent BAHUON
- Laurence BEAUVOIS
- Thomas BÉHAR
- Chantal BELLARD
- Alain BOYADJIAN
- Renaud CAILLET
- Agnès CANARELLI
- Henri CHAFFIOTTE
- Jean CHARMOIS
- Simon CLAVERIE
- Xavier COURATIER
- Régis de LAROULLIÈRE
- Jean-Pierre DECOURCELLE
- Richard DEVILLE
- Marc DU CHOUCHE
- Florence EMONS
- Hélène FAROUZ
- Gilles FAVIER
- Charly FOUCAULT
- Élodie FOURGOUS
- Georges GEFFROY
- Sébastien GILLES
- Gaël HIENARD
- Axel JAMES
- Sylvain LE BIHAN
- Fabrice MAGNIN
- Olivier MANTOULAN
- Marie-Hélène MATA
- Laurent MONSIGNY
- Ekaterina NERARD
- Caroline NIEBEL
- David NKIHOUABONGA YENGUE
- Tristan PALERM
- Xavier PANUEL
- Florence PICARD
- Adelaïde PLESSIS
- Thierry POINCELIN
- Alain POLLEUX
- Ludovic ROSSIAUD
- Vincent RUOL
- Frédéric SABBABH
- David SKRZYNSKI
- Jean SORASIO
- Vincent SOULAS
- Nicolas THILLIEZ
- Cédric TOLEDANO
- Marie-Catherine VACHER
- Madeleine YALAP

5

COMMISSION SOLVABILITÉ II

I • Origine

Créée par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

La Commission Solvabilité II a pour mission de discuter du point de vue des actuaires les différents sujets relatifs à la directive Solvabilité II et ses textes d'application. Cette Commission coordonne les différents groupes de travail thématiques qui lui rapportent. Ces groupes ont des missions soit de réponse à des textes particuliers, soit de réflexion sur un sujet (ORSA, Best Estimate, ...), voire d'organisation de conférences (QRT, ORSA, ...). Ses membres peuvent participer à des réunions institutionnelles (Trésor, ACPR, ...).

III • Mode de désignation des membres

Désignation des membres par cooptation.

Possibilité de postuler en candidatant à :

s2@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la Commission

Responsables : co-présidents

- Viviane LEFLAIVE
- François BONNIN

Membres :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| – Thomas BÉHAR | – Michaël DONIO |
| – François BONNIN | – Brigitte DUBUS |
| – Grégory BOUTIER | – Vincent DUPRIEZ |
| – Jean-Marie BOYER | – Viviane LEFLAIVE |
| – Carmela CALVOSA | – Véronique MATTEI |
| – Olivier CHAMBAZ | – Jean NICOLINI |
| – Pauline de CHATILLON | – Hervé ODJO |
| – Benoît COURMONT | – Henri-Brice SALLE |
| – Régis de LAROUILLÈRE | – Emmanuel TASSIN |

La Commission Solvabilité II a décidé de la mise en place de 3 groupes de travail Best Estimate : vie, non vie et branche 26. L'objectif est de réfléchir à la mise en œuvre actuarielle du nouveau cadre juridique prudentiel concernant les provisions.

a) Composition du Groupe de Travail Best Estimate Non-Vie

Responsable : Fabrice TAILLIEU

Membres :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| – Alain BAUMER | – Virginie LE MEE |
| – Thomas BÉHAR | – Viviane LEFLAIVE |
| – François BONNIN | – Maxime LENFANT |
| – Jean-Marc BOYER | – Didier MERCKLING |
| – Corinne CASIMIRIUS | – Chloé PARFAIT |
| – Claude CHASSAIN | – Matthias PILLAUDIN |
| – Christian DE LA FOATA | – Olivier REMONDINI |
| – Marie FOUCHER | – Raphaël RONSE |
| – Thomas GIRODOT | – Emil SABAN |
| – Guillaume GONNET | – Nicolas THABAULT |
| – Catherine HUBERT | |

b) Composition du Groupe de Travail Best Estimate Vie

Responsable : Claude CHASSAIN

Membres :

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| – Dominique ABGRALL | – Samuel LAUNAY |
| – Quentin AFFAGARD | – Laurent LE CLOIREC |
| – Mouna AIT OMAR - ROSENBAUM | – Viviane LEFLAIVE |
| – Thibault BARON | – Nicolas-Michel LEGRAND |
| – Thomas BÉHAR | – Stéphane LE MER |
| – François BONNIN | – François LEPRINCE |
| – Jean-Marc BOYER | – Guillaume LEROY |
| – Baptiste BRECHOT | – David MARIUZZA |
| – Cédric CORNU | – Vincent MARTINOT |
| – Iuliana COVACI POMERLEAU | – Amélie MOURENS |
| – Eric DEMERLE | – Régine ONOMO |
| – Santiago FIALLOS | – Damien PEREZ |
| – Ohan KRISSIAN | – Catharine RAJASUNDRAM |
| – Marion LALLOUR | – Jacqueline TABOULET |
| | – Guillaume VILLE |

c) Composition du Groupe de Travail Branche 26

Responsables :

- Véronique MATTEI
- Jean-Baptiste NESSI
- Anne-Laure BENETEAU

Membres :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| – Emmanuel AVRIL | – Guillaume GERBER |
| – Mohamed BACCOUCHE | – Claire GUILLAUMIN |
| – Thomas BÉHAR | – Yves HOUPERT |
| – Pierre BELORGEOT | – Simon HUTIN |
| – Noëlle BOGUREAU | – Ohan KRISSIAN |
| – François BONNIN | – Philippe LALOT |
| – Jean-Marc BOYER | – Viviane LEFLAIVE |
| – Agnès CANARELLI | – Vincent MARTINOT |
| – Antoine CHOPINEAU | – Caroline MOREAU |
| – Christophe CLAUDEL | – Patricia PENGOV |
| – Arnaud COHEN | – Hélène QUEAU |
| – Sylvain CUINET | – Stéphanie RUAULT |
| – Dominique DAVIER | – Vincent RUOL |
| – Audrey GAUTHIER | |



6

COMMISSION TECHNIQUE DES NORMES ACTUARIELLES ET GROUPE DE TRAVAIL DES NORMES ACTUARIELLES

a) Groupe de Travail sur les normes actuarielles

I • Origine

Créée par décision du Conseil d'administration du 20 septembre 2011.

II • Objet

L'article 48 de la Directive Solvabilité II, qui définit les grandes lignes du rôle et des responsabilités de la fonction actuarielle, spécifie en particulier que les personnes qui exercent cette fonction doivent pouvoir démontrer une expérience pertinente à la lumière de normes professionnelles.

C'est dans ce contexte que l'Institut des actuaires a pris le parti de s'investir sur ces standards professionnels, sujet d'importance stratégique pour notre profession. Il a été ainsi créé, par décision du Conseil d'administration du 20 septembre 2011, un groupe de travail sur les standards actuariels (GTSA).

Ce groupe de travail, constitué de membres de l'Institut venus en nombre signifier leur intérêt pour les standards actuariels, s'est tout particulièrement attaché à :

- influencer les réflexions en cours au niveau international et européen et être force de proposition en veillant particulièrement au traitement approprié des spécificités françaises (ex. : réponses aux consultations ISAP de l'AAI) ;
- formaliser les bonnes pratiques et décrire les méthodes correspondant à « l'état de l'art » auxquelles les actuaires pourront se référer ;

- limiter le risque professionnel des actuaires dans un contexte de judiciarisation accrue ;

- émettre des projets de normes, dont une norme encadrant l'ensemble des modèles actuariels, et la traduction de la norme internationale ISAP1.

Il se réunit mensuellement, dans les locaux de l'Institut ou par conférence téléphonique, et échange régulièrement avec la commission standards actuariels de l'AAI.

Par ailleurs, le Groupe de Travail a vocation à mettre en place ponctuellement des sous-groupes en fonction de l'actualité et des domaines de compétences particuliers, comme le sous-groupe sur les engagements sociaux et celui sur la fonction actuarielle.

Les premières normes proposées par le GTNA, et validées par la CTNA, ont été adoptées par l'Assemblée générale du 15 juin 2015.

III • Mode de désignation des membres

Appel à candidatures et décision du Conseil d'administration.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre cette Commission, vous pouvez envoyer votre candidature à l'adresse gtna@institutdesactuaires.com, en indiquant notamment les éléments suivants : poste occupé, expérience sur Solvabilité II, expérience et degré d'intérêt pour ce qui concerne les normes actuarielles, disponibilité et réactivité.

... / ...



6

IV • Composition

Responsables :

(Président et « administrateurs » de la Commission) :

Co-Président :

– Elsa RENOUF (depuis le 04/09/2012)

Co-Président :

– Pierre MIEHÉ (depuis le 20/09/2011)

Membres :

- Khedija ABDELMOULA
- Thomas BÉHAR
- Claire BOUTIN
- Jean-Marc BOYER
- Carmela CALVOSA
- Jean-David CARLUS
- Fabien CHAILLOT
- Julien CHARTIER
- Claude CHASSAIN
- Charly FOUCAULT
- Camille GATELLIER
- Vincent GIBRAIS
- Ohan KRISSIAN
- Viviane LEFLAIVE
- Gilbert MACQUART
- Michèle MALLERET
- Pierre MIEHÉ
- Agnès OBRADORS
- Elsa RENOUF
- Néfissa SATOR
- Emmanuel TASSIN

b) Commission technique des normes actuarielles

La Commission valide les projets de normes actuarielles avant examen par le Conseil d'administration et s'assure du respect de leur processus d'élaboration.

Membres :

- Thomas BÉHAR
- Viviane LEFLAIVE
- Pierre MIEHE
- Elsa RENOUF



7

COMMISSION TABLES DE MORTALITÉ ET D'INCAPACITÉ

I • Origine

La Commission Tables de mortalité a été créée par décision du Conseil d'administration sous l'impulsion d'une demande du Trésor de revoir les tables de mortalité réglementaires.

II • Objet

La Commission Tables de mortalité a vocation à réfléchir à l'évolution des tables réglementaires.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif prudentiel Solvabilité II, l'Institut des actuaires a décidé de fournir un ensemble de références et d'outils destinés à permettre aux organismes assureurs de calibrer leur risque de mortalité en respectant la logique Best Estimate des textes.

Ces différents documents sont aujourd'hui mis à disposition sur le site de l'Institut des actuaires.

Les travaux de la Commission se poursuivent pour enrichir ces outils, tant en mortalité qu'en arrêt de travail. La Commission travaille en symbiose avec la Commission d'agrément, en particulier en ce qui concerne la mise en place des nouvelles générations de tables de place, qui évolue avec la réallocation des rôles entre Ministère des Finances et Autorité des Normes Comptables.

III • Mode de désignation des membres

Nommés par le Conseil d'administration.

IV • Composition de la Commission

au 01/10/2015

Responsable :

– Guillaume LEROY

Membres :

– Thomas BÉHAR
– Frédéric PLANCHET



IV

LES GROUPES DE TRAVAIL



Soumise à de grandes évolutions, la profession d'actuaire est en perpétuel renouvellement. Pour répondre à ce besoin d'adaptation, les groupes de travail permettent d'étudier en profondeur les grandes problématiques par lesquelles la profession actuarielle est concernée : Big Data, Eurocroissance, Micro-Assurance...

Ce sont des cercles de réflexions, créés par décision du Conseil d'administration pour une durée limitée, qui permettent à des membres volontaires de s'investir dans le développement de la profession.

1

GROUPE DE TRAVAIL BIG DATA

I • Présidente

– Florence PICARD.

II • Objectifs

- Information des actuaires sur la révolution digitale et sensibilisation à son impact sur l'économie, particulièrement en assurance et finance.
- Étude d'impact sur l'exercice du métier d'actuaire et sa formation, et relations avec les autres associations d'actuaires.
- Contribution à la réflexion de place sur l'éthique et les normes, notamment sur les aspects mutualisation et privacy (avec la CNIL).
- Familiarisation avec la pratique des data et des algorithmes prédictifs du comportement.
- Promotion de projets de recherche actuarielle.

III • Modes d'action

- Conférences ouvertes à tous les actuaires informés par ACTUs
- Sous-groupes de travail par thèmes (avec émargement pour chaque réunion)
- Partages de documents, articles de presse par mails et sur site : <http://actuaires-bigdata.fr/>

IV • Sous-groupes de travail (SGT)**• SGT1 Ethique et normes**

Responsables : Michel BERA et Michel FROMENTEAU

• SGT2 Mathématiques actuarielles

Responsable : Olivier LOPEZ

• SGT3 Impact sur l'exercice du métier d'actuaire et la formation

Responsable : Christophe GEISSLER

• SGT4 Data et Algorithmes prédictifs du comportement

Responsables : Olivier LOPEZ et Agathe GUILLOUX

• SGT5 Risques opérationnels

Responsable : Jean-Marie NESSI

• SGT6 Relations avec les associations d'actuaires à l'international

Responsable : Bruno SARRAN

• SGT7 Assurance connectée

Responsable : Florence PICARD

• SGT8 Communication

Responsable : Kezhan SHI

• SGT9 Cyber Risk

Responsable : Carole MENDY (avec des correspondants du Club ERM)

V • Comité de coordination

- Florence PICARD (Présidente)
- Olivier WINTENBERGER
- Michel BERA
- Jean-Marie NESSI
- Michel FROMENTEAU
- Bruno SARRANT
- Olivier LOPEZ
- Kezhan SHI
- Christophe GEISSLER
- Gontran PEUBEZ

VI • Recrutement

Les actuaires membres de l'Institut des actuaires, les étudiants en fin d'études actuarielles, les universitaires ou membres qualifiés d'organisation impliqués dans le domaine après acceptation de candidature par le GT.

VII • Durée du groupe et périodicité des réunions et conférences

Lancé le 17/12/2013, le GT ne s'est pas donné de limite de temps. Il existera aussi longtemps que ses membres y trouveront intérêt et adaptera ses thèmes et ses méthodes selon le contexte..

La périodicité des conférences et des réunions des sous-groupes est flexible en fonction des besoins, des urgences et des opportunités.

VIII • Réalisations

- 17 conférences : D. Attal (Thalès), C. Gouttas, J.F. Marcotorchino, François Bourdoncle, François Ewald, C. Babuziaux, Françoise Soulié-Fogelman, Arthur Charpentier, F. Naftalski, P.O. Gibert, C. Miglietti, C. Gazeau, M. Bera, O. Desbiez, F. Douetteau, L. Cyterman, R.Paserot.
- Création de la formation de data scientists : DSA "Data Science pour l'Actuariat" mise en place en mars 2015
- Participation à des événements : FFA, ARGUS, AG MutRé, Digital Days COVEA, MAIF, Groupama, Thelem, Cap Digital
- Relations et lobbying : CDO de l'Etat Français, CNIL, CNNum, Conseil d'Etat, parlementaires, ...
- Présentation de travaux à la journée 100% actuaires (concours d'algorithmes, organisation métier, ...).

IX • Liste des membres

195 participants : liste de participants formalisée par une mailing list gérée par le secrétariat de l'Institut des actuaires sur décision d'admission par le GT.



2

GROUPE DE TRAVAIL DÉPENDANCE

I • Origine

Créé par décision du Conseil d'administration. Le pilotage a été confié à Sophie Michon et Marie-Françoise Resve.

II • Objet

Le groupe de travail dépendance de l'Institut des actuaires a été créé initialement en janvier 2011 afin de participer au débat national sur la dépendance. La conclusion des travaux a été présentée le 30 mai 2011 à plus de 150 actuaires intéressés. Le groupe de travail a pour vocation de s'exprimer sur des sujets d'intérêt, et à ce titre n'est pas un groupe de travail permanent. Il est actuellement réactivé et travaille avec la Society Of Actuaries à une mise en commun des connaissances respectives sur les marchés français et américain.

III • Mode de désignation des membres

Le mode de désignation des membres se fait par appel à candidature.

IV • Composition et activité du Groupe de Travail

Les premiers travaux du groupe de travail en 2011 ont été réalisés sous la houlette d'une commission technique dépendance créée pour l'occasion et composée de Sophie Michon, Marie-Françoise Resve, Agnès Canarelli, Nefissa Sator, Pierre Aurelly, David Dubois.

L'Institut des actuaires a souhaité participer au débat national sur la dépendance en s'appuyant sur les compétences et expériences actuarielles de ses membres. Fort de la diversité de ses membres, l'Institut des actuaires a orienté ses réflexions sur des thèmes peu étudiés par ailleurs, soit qu'ils soient peu médiatiques, ou encore très techniques.

L'Institut des actuaires s'est posé les questions suivantes :

- Définition : Quels sont, pour l'Institut des actuaires, les critères que devraient remplir la définition de la dépendance ?
- Données et traitement des données : Quelle est la position de l'Institut des actuaires quant aux données à traiter pour le pilotage d'un régime dépendance ?
- Transférabilité : Quelles recommandations peut faire l'Institut des actuaires sur la transférabilité des contrats dépendance ?
- Équilibre actuariel de long terme : Pour l'Institut des actuaires, quelles sont les principales conditions d'équilibre à long terme pour un régime dépendance ?
- Mise en perspective sous Solvabilité II : Quelles sont les propositions de l'Institut des actuaires pour améliorer la solvabilité à long terme des garants d'un régime dépendance dans le contexte de Solvabilité II ?

Les travaux par thème ont été menés du 4 février au 31 mars 2011 sous l'égide d'une commission technique Dépendance. Chaque thème a fait l'objet de plusieurs réunions de travail, sous l'impulsion d'un binôme d'animateurs, impliquant plus de 60 actuaires de divers horizons professionnels :

Merci à eux pour leur implication et leurs contributions !

Le groupe de travail a repris ses activités en septembre 2014 sous l'animation de Nefissa Sator pour l'Institut des actuaires, en liaison avec la SOA (Etienne Dupourqué et David Schraub), sous la forme d'un groupe de travail commun :

Contexte :

Les USA et la France représentent respectivement les 2 plus gros marchés de l'assurance dépendance dans le monde. Chacun de ces 2 pays cherche des solutions de financement de ce risque, les actuaires sont en recherche de techniques de modélisation, d'innovation produits.

Objectifs :

- Fournir à la profession d'actuaires de l'assurance dépendance dans les deux plus importants marchés, les USA et la France respectivement, l'expérience et la connaissance du marché de l'autre.
- Croiser les connaissances respectives en tirant parti des meilleures pratiques pour aboutir à l'amélioration de l'expérience sur le marché domestique ainsi que l'expérience globale et connaissance du risque de la dépendance.

Les dates clés :

- Étude de faisabilité menée en juin 2014 ;
- Accords de l'Institut des actuaires et de la SOA obtenus en juillet 2014 ;
- Réunion de lancement de la phase 1 (étude comparative des marchés, produits et réglementation) du projet effectuée le 23/09/2014. Les conférences sont en anglais et sont enregistrées ;
- Ateliers toutes les 2 semaines sous forme de conférences téléphoniques ;
- Espace commun de partage de documentation SharePoint hébergé sur le site de la SOA.

Les livrables :

Articles, présentations lors de conférences, recommandations, etc. Les travaux ont été présentés notamment au congrès dédié à l'assurance dépendance aux USA (Colorado) en mars 2015 (LTIC seminar) et au congrès annuel des actuaires de l'Institut des actuaires en juin 2015.



3

GROUPE DE TRAVAIL EURO-CROISSANCE

I • Origine

Ce Groupe de Travail fait suite au Groupe de Travail Epargne qui existait avant la parution du rapport Berger Lefebvre.

Historique des supports euro-croissance :

L'histoire de l'euro-croissance est liée aux contrats diversifiés qui existent depuis la loi Fillon et ses décrets d'application en 2004 (avec notamment du décret du 22 avril 2004 introduisant les « PERP euro diversifié »). En 2005, la loi Breton, portant sur la confiance et la modernisation de l'économie, et le décret du 26 juillet 2006, étendent l'usage de ces contrats diversifiés au marché de l'assurance vie.

En avril 2013, le rapport Berger Lefebvre introduit le concept euro-croissance dans la lignée des contrats euro-diversifiés. Ce concept est repris dans le cadre de la loi de finance 2014 : ordonnance, décret d'application et arrêté paraissent ainsi courant de l'année 2014.

II • Objet

Dans le contexte de la parution du rapport Berger Lefebvre, ce groupe de travail s'est mis en place afin de participer au débat dans le cadre de la préparation des ordonnances, décrets et arrêtés d'application.

Le groupe de travail s'est réuni à différentes reprises au cours de l'année afin de travailler plus particulièrement sur les recommandations PRIIPS applicables notamment à l'Eurocroissance. La Commission a ensuite suspendu ses travaux jusqu'à novembre 2015 afin d'attendre la publication des évolutions réglementaires liées à l'Eurocroissance et prendre en compte le contexte de taux bas.

III • Mode de désignation des membres

- Sur cooptation pendant la période préalable à la sortie des textes.
- Appel à candidature à partir de novembre 2015 pour la suite des travaux.

IV • Réalisations des membres

Ce Groupe de Travail a notamment donné lieu à :

- Analyse critique des projets de lois relatifs aux contrats euro-croissance, propositions d'évolutions au Trésor.
- Échange sur la conception produit.
- Analyse de points techniques.
- Retours d'expérience.

V • Composition du Groupe de Travail**Co-présidents :**

– Arnaud COHEN et Corinne JEHL

Membres :

– Nathalie AUBONNET
 – Manuel AUDREZET
 – Arnaud COHEN
 – Frédéric EWALD
 – David GRAIZ
 – Carl GUEVEL
 – Joëlle HUE
 – Corinne JEHL
 – Emmanuelle LAFERRERE
 – Michael LEDUC
 – Antoine MAZURIE
 – Anne-Sophie MOLINES
 – Jean-Baptiste NESSI
 – Magali NOE
 – David PARIS
 – Damien PEREZ
 – Hélène RIVIERE



4

GROUPE DE TRAVAIL FONCTION ACTUARIELLE

I • Origine

Le groupe a été créé à l'automne 2014 sur décision de la Commission technique des normes actuarielles et de la Commission Solvabilité II.

II • Objet

Le GT Fonction Actuarielle a pour mission de réfléchir à la mise en œuvre de la fonction actuarielle telle qu'instituée par l'article 48 de la directive Solvabilité II. Ce GT rapporte au GTNA en informant la commission Solvabilité II.

Les membres du groupe de travail organisent leurs travaux autour de trois grands domaines que sont :

- **l'analyse des dispositions réglementaires et de doctrine** dans l'objectif d'apporter un point de vue sur les éléments qu'ils jugeraient les plus interprétatifs
- **l'étude des livrables de la fonction actuarielle** : il s'agit notamment d'étudier les normes professionnelles qui pourraient venir encadrer la préparation du rapport de la fonction actuarielle de manière spécifique telles que le projet de norme ESAP2 qui sera prochainement émis par l'AAE. Il s'agit également de travailler à l'analyse de procédures types et règles de pratiques pouvant faciliter la préparation du rapport de la fonction actuarielle
- **l'étude des pratiques de place** : il s'agit d'étudier les pratiques observable en matière de fonction actuarielle tant en France qu'à l'étranger et pouvant nourrir les réflexions en matière de doctrine, organisation et mise en œuvre de la fonction actuarielle au sein de la profession en France.

III • Mode de désignation des membres

Par sollicitation directe du responsable du groupe de travail fonction actuarielle ou à :

gtsa@institutdesactuaires.com.

IV • Composition du Groupe de Travail

au 30/09/2015

Responsable :

– Vincent GIBRAIS

Membres :

– Pierre AURELLY
 – Olivier BOUGAREL
 – Amina BOURAS
 – Carmela CALVOSA
 – Romaric CHALENDARD
 – Cyril CHALIN
 – Olivier CHAMBAZ
 – Michael DONIO
 – Céline FINAS
 – David FITOUCHI
 – Audrey GAUTHIER
 – Vincent GIBRAIS
 – Alexandre GUCHET
 – Stéphanie HAAS
 – Ohan KRISSIAN
 – Audrey LADAN
 – Olivier MARTIN
 – Véronique MATTEI
 – Jérôme PUTHOD
 – Pascale QUENELLE
 – Vincent RÉGNIER
 – Elsa RENOUF
 – Gildas ROBERT
 – Emmanuel TASSIN
 – Aurélie TREILHOU



5

GROUPE DE TRAVAIL GESTION DES RISQUES

I • Origine

Créé par décision de la Commission Solvabilité II.

II • Objet

Le GT Gestion des risques a pour mission d'élargir les réflexions du précédent GT ORSA à l'ensemble de la gestion des risques.

Ce GT rapporte à la Commission Solvabilité II en informant GTSA.

III • Mode de désignation des membres

Appel à candidatures auprès de :
s2@institutdesactuaires.com

IV • Composition du Groupe de Travail

- Didier ALEXER
- Médéric BORDE
- Cyril CHALIN
- Eudes CHARPENTIER
- Florent COMBES
- Cécile CONSTANT
- Serge DA MARIANA
- Martine DELESSE
- Isabelle DEVINE
- Dona Moïse DJENGUE
- Michael DONIO
- Camille GATELLIER
- David GRAIZ
- Sylvie HULIN
- Julie HUTTNER
- Catherine JEAN-LOUIS
- Sébastien KUNTZ
- Virginie LE MEE
- Vincent MARTINOT
- Sarah POREL
- Maxime RICHARD
- Christelle SOTURA



6

GROUPE DE TRAVAIL MICRO-ASSURANCE

I • Origine

Créé par décision du Conseil d'administration.

II • Objet - objectifs

Information et échanges entre actuaires et non-actuaires sur le thème de la micro-assurance ; promouvoir la micro-assurance parmi les actuaires et plus largement les assureurs ; mettre en valeur l'apport de l'actuariat dans la micro-assurance auprès des intervenants du secteur (Etats, organisations internationales, ONG, bailleurs de fonds) ; participer aux travaux du groupe de travail de l'AAI sur la micro-assurance, en lien lui-même avec l'association internationale des régulateurs des organismes d'assurance (IAIS).

Ces objectifs ont été définis par le groupe lui-même la durée du groupe est indéfinie.

L'adhésion au groupe est ouverte à tous les membres de l'Institut des actuaires, aux étudiants en cours de formation actuarielle, aux universitaires ou aux membres qualifiés d'organisations impliquées dans le domaine après cooptation du groupe. Les réunions ont lieu une fois par mois à l'Institut des actuaires.

III • Mode de désignation des membres

L'adhésion au groupe est formalisée par l'inscription sur une liste de diffusion gérée par l'Institut des actuaires (groupe_microassurance@institutdesactuaires.com) et l'accès à un Google Drive géré par le GTMA sur lequel sont déposés la plupart des documents se rapportant à nos travaux.

IV • Réalisations des membres

Essai de définition de la micro-assurance et analyse des aspects actuariels de la micro-assurance (non publiés) ; réunions avec plusieurs acteurs de la micro-assurance en France.

- en train : poursuite de l'examen de l'état de la micro-assurance en France.
- à venir : participation à la réalisation des objectifs d'apport de connaissances actuarielles aux marchés de l'assurance incluant (inclusive en anglais) tels que définis dans le document de l'AAI présenté dans la newsletter de juin 2014.

V • Composition du Groupe de Travail**Responsable :**

– Eric VIVIER

Membres :

– Bernard BAILLEUL
 – Olivier CABRIGNAC
 – Cécile CONSTANT
 – Antoine DELARUE
 – Valérie DREYER
 – Michel GERMAIN
 – Vasanthy KHONG
 – Françoise KOMARNICKI
 – François-Xavier HAY
 – Philippe LALOT
 – Rebecca MOUROT-LÉVY
 – Auguste MPACKO-PRISO
 – Florence PICARD
 – Christelle RITTER
 – Sara TEILLARD
 – Thibault VAN EVERBROECK



7

GROUPE DE TRAVAIL RISQUE OPÉRATIONNEL

I • Origine

Le groupe de travail a été créé suite à une proposition lors des Journées de Deauville de septembre 2013, avec 2 ambitions au départ : d'une part, recenser des réalisations de ce risque pour permettre, si nécessaire, une meilleure appréciation de son besoin en capital, d'autre part, permettre éventuellement une transmission d'expérience pour améliorer l'expertise en la matière.

II • Objet

Lorsque l'on parle de risque opérationnel, la profession évoque souvent la fraude et considère que ce risque est, pour l'essentiel, couvert via le module de souscription dans Solvabilité II.

La réalité est cependant tout autre lorsque l'on consulte les bases de pertes historiques mondiales : les incidents non intégrés dans le risque de souscription apparaissent importants, qu'ils soient liés aux produits, aux clients ou au respect des réglementations.

Et cette tendance ne fait que se renforcer au niveau des sanctions et indemnités demandées par les régulateurs ou les tribunaux.

Pour améliorer la capacité à recenser, il est essentiel de connaître les typologies de risques auxquelles l'entité est réellement soumise et d'analyser la façon dont ils sont pris en compte dans les calculs de capital, notamment pour éviter un double comptage avec Solvency 2 ; d'où la nécessité d'affiner la cartographie des risques opérationnels, et de confronter notre proposition aux sachants de la place.

De même, pour éventuellement contribuer sur le besoin en capital généré par ce risque encore faut-il bien maîtriser sa prise en compte actuelle, tant dans le calcul du SCR (formule standard ou modèle interne) que dans l'ORSA.

Faute de recensement suffisant, les travaux du Groupe de travail pourraient aboutir à des recommandations de bonnes pratiques quant à la maîtrise de ce risque.

III • Mode de fonctionnement du Groupe

Réunions sandwich sur l'heure du déjeuner ; accès libre sur cooptation.

IV • Composition du Groupe de Travail et Membres permanents

- Claire BERCHATSKY
- Jocelyne CONAN
- Jean-François DECROOCCQ
- Norbert GAUTRON
- Fabrice GENEST
- Corinne LEFUMAT
- Jean-Marc LEVERRIER (animateur)
- Vincent ROGER
- Magali ROUJAS



8

GROUPE DE TRAVAIL DÉPENDANCE INSTITUT DES ACTUARIES - SOA

I • Origine

Ce groupe de travail réunit les membres des associations professionnelles française (Institut des actuaires - IA) et américaine (Society Of Actuaries – SOA) autour de la question de la gestion technique de l'assurance dépendance. Il a été créé par décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2014.

II • Objet

L'IA et la SOA se sont associés depuis plus d'un an pour créer et animer un groupe de travail commun sur l'assurance dépendance afin de permettre à leurs membres de partager les bonnes pratiques appliquées dans chaque pays et de réfléchir ensemble à des solutions permettant de mieux approcher et gérer ce risque aujourd'hui.

Les réunions téléphoniques ont lieu toutes les deux semaines par téléphone et en anglais. Elles sont enregistrées et sauvegardées dans un espace de partage de documents SharePoint mis en place par la SOA. SharePoint contient également tous les documents de travail (articles, présentations, modèles Excel, etc.).

Après avoir échangé sur les caractéristiques de chaque marché, les aspects réglementaires et l'innovation produits, des sous-groupes se sont formés depuis janvier 2015 autour de 3 thèmes : la tarification, le provisionnement et la gestion des risques. Ils se réunissent bimensuellement lors de sessions téléphoniques parallèles ad hoc.

Ce groupe de travail a synthétisé les informations présentées dans un article paru en août 2015 dans la Newsletter de la SOA spécialisée dans l'assurance dépendance.

Deux autres occasions de présenter les conclusions de cette 1^{re} année d'échange sont prévues : début octobre 2015 lors du congrès annuel de la SOA à Austin où un atelier et un petit-déjeuner seront consacrés à ce sujet et début novembre 2015 lors de la journée 100% Actuaires à Paris. Le panel sera à chaque fois constitué de présentateurs IA et SOA qui feront le déplacement.

Ce groupe de travail veut désormais s'attacher à évaluer de manière quantitative les différentes hypothèses et méthodes actuarielles retenues dans la tarification, le provisionnement et le calcul du capital afin de mesurer leurs impacts et de tirer parti des meilleures pratiques.

III • Composition du Groupe de Travail

Responsables :

- Étienne DUPOURQUE
- Nefissa SATOR

Membres :

- Khédija ABDELMOULA
- Edith BOCQUAIRE
- Vincent BODNAR (SOA)
- James BERGER (SOA)
- Malcom CHEUNG (SOA)
- Andrew DALTON (SOA)
- Jean-Pierre DECOURCELLE
- Gérard DOUKHAN
- Robert EATON (SOA)
- Géraldine JUILLARD
- Vincent LEPEZ
- Cédric MAXWELL
- Sophie MICHON
- Matthew MORTON (SOA)
- Anne SERRA
- Leslie SMITH (SOA)
- Jacqueline TABOULET
- Lamia LOURAOU
- AL SCHMITZ (SOA)
- Robert YEE (SOA)

Membres sous-groupe

Tarification :

- Vincent DEBONO
- Al SCHMITZ (SOA)
- Jean-Pierre DECOURCELLE
- Sophie MICHON
- Étienne DUPOURQUE (SOA)

Membres sous-groupe

Provisionnement :

- Frank-Olivier BAGONNEAU
- Robert EATON (SOA)
- Khédija ABDELMOULA
- Lamia LOURAOU
- Étienne DUPOURQUE (SOA)

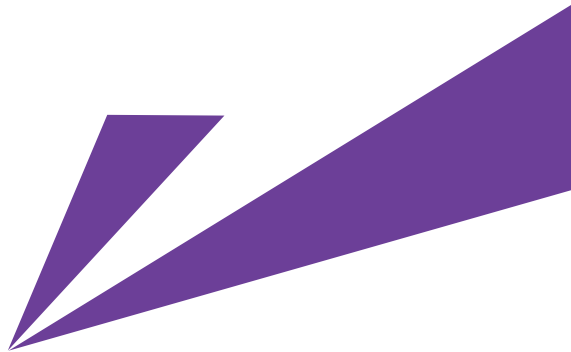
Membres sous-groupe

Gestion des risques :

- James BERGER (SOA)
- Vincent BODNAR (SOA)
- Andrew DALTON (SOA)
- Gérard DOUKHAN
- Étienne DUPOURQUE (SOA)
- Géraldine JUILLARD
- Matthew MORTON (SOA)
- Cédric MAXWELL
- Néfissa SATOR



LA REPRÉSENTATION À L'INTERNATIONAL



C'est dès le 19^e siècle que la profession d'actuaire s'organise à l'internationale en créant l'Association Actuarielle Internationale puis en 1978 l'Association Actuarielle Européenne (ex-Groupe consultatif actuariel européen).

Depuis cette période et jusqu'à aujourd'hui, l'Institut des actuaires, avec ses représentants dans les différentes instances internationales, a pris une grande part dans l'évolution de la profession, sa réglementation et sa reconnaissance dans le monde.

AAI (ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE)

I • Origine

Fondée en 1895, l'Association actuarielle internationale (AAI) est depuis 1998 et dans son organisation actuelle le regroupement international des associations professionnelles nationales d'actuaire. Elle compte 64 membres titulaires, 29 membres associés, 5 membres institutionnels et un membre observateur, représentant 84 pays ou régions du monde. Ses associations membres regroupent plus de 60 000 actuaire « pleinement qualifiés ».

II • Objet

L'AAI a pour mission à la fois de représenter la profession actuarielle dans les échanges internationaux et de promouvoir son rôle, sa réputation et sa reconnaissance au niveau international, mais également de développer les normes de formation, d'encourager la recherche actuarielle ou encore de promouvoir les règles de professionnalisme de la profession.

L'association comprend plusieurs sections : ASTIN, AFIR/ERM, IACA, IAAHS, PBSS, AWB and LIFE.

L'institut des actuaire a décidé depuis de nombreuses années de prendre une part active aux travaux de cette Association et a renforcé sa participation aux instances actuarielles internationales afin de contribuer activement à la transformation de la profession actuarielle et de faire prendre en compte les positions françaises dans ces instances. Regroupés au sein du Département International ses représentants sont aujourd'hui près de 20 qui participent ainsi régulièrement aux différentes instances internationales.

Chacun se souviendra du Colloque de l'AAI (AFIR/ERM/PBSS/LIFE) organisé à Lyon du 24 au 26 juin 2013.

Suite page 58

REPRÉSENTATION DE L'INSTITUT

Instances

Conseil d'administration

Forum des Présidents Accreditation Committee

Actuarial Standards Committee

Advice and Assistance Committee

Audit and Finance committee

Education Committee

Enterprise and Financial Risk Committee

Executive Committee

Health Committee

Insurance Accounting Committee

* au 21/10/2015



DES ACTUAIRES À L'ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE (AAI) *

Sous-comités/Groupes de Travail	Autres émanations	Représentant Institut des actuaires	Qualité
		Thomas Béhar	Titulaire
		Régis de Larouillère	Suppléant
		Eric Dal Moro	Président Comité ASTIN
		Thomas Béhar	Titulaire
		Régis de Larouillère	Vice-Président
		Thierry Poincelin	Titulaire
	ERM Task Force		
	IAS 19 Task Force		
	IAIS Task Force		
	Insurance Accounting Task Force		
		Thierry Poincelin	Titulaire
IAA Fund (subcommittee)			
Africa Subcommittee		Thierry Poincelin	Membre
Asia Subcommittee			
Eurasia and Middle East Subcommittee			
Latin America Subcommittee		Stéphane Loisel	Membre
	Risk Oversight Task Force	Thierry Poincelin	Membre
		Régis de Larouillère	Titulaire
Actuarial Educators Subcommittee			
	Task Force on Educating Future Actuaries		
		Bruno Sarrant	Titulaire
		Antoine-Bruno Sarrant	Interested person
Joint Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) Subcommittee		Quoc Nguyen Dao	Membre
Communications Subcommittee			
	Regulated Professions Task Force	Thomas Béhar	Membre
Publications Subcommittee			
	ASTIN Bulletin Management Board		
Strategic Planning Subcommittee			
	Branding Task Force	Thomas Béhar	Membre
		Christelle Dieudonné	Titulaire
		Franck Durand	Interested person
Subcommittee on Education and Practice		Thomas Béhar	Membre
Islamic Finances			



III • Mode de désignation des membres

Appel à candidatures et décision du Conseil d'administration.

L'Institut des actuaires est membre de l'Association Actuarielle Internationale et de l'Association Actuarielle Européenne. Il participe activement à la vie de ces instances internationales.

Notre représentation est régulièrement mise à jour pour chaque association. Les représentations qui sont à pourvoir sont les suivantes (davantage d'informations sur les sites respectifs des associations :

<http://www.actuaries.org> ; <http://actuary.eu>) :

AAI

- Comité « Sécurité Sociale » : membre titulaire
- Comité « Risques Financiers et d'Entreprises » : membre titulaire
- Comité « Santé » : membre titulaire
- Comité « Assurance », sous-comité « réassurance » : membre titulaire
- Groupe de travail « Mortalité » : membre titulaire
- Section « Santé » de l'Association Actuarielle Internationale : membre titulaire

Pour participer à ces instances, nous vous invitons à adresser votre candidature au Département international (mail : international@institutdesactuaires.com) en précisant la représentation à laquelle vous postulez et en joignant un descriptif de vos expériences qui motivent votre candidature.

La décision sera prise par le Conseil d'administration sur proposition du Département international au vu des candidatures.

IV • Composition

Pour que cette représentation soit efficace, il faut qu'elle soit coordonnée et que des échanges puissent avoir lieu pour porter la vision actuarielle française sur la scène internationale. C'est le rôle, au sein de l'Institut du Département International dont le Président est Richard Deville.

Une restitution de l'activité internationale est présentée annuellement au Conseil.

Voir sur son site l'organisation de l'AAI : <http://www.actuaries.org/>

REPRÉSENTATION DE L'INSTITUT

Instances	
Insurance Regulation Committee	
Nomination Committee	
Pensions and Employee Benefits Committee	
Professionalism Committee	
Scientific Committee	
Social Security Committee	
Supranational Relations Committee	
CEO des Associations membres	
Sections	
AFIR and ERM (Risques financiers et gestions des risques d'entreprise - GRE)	
ASTIN (Assurance non-vie)	
AWB (Actuaires sans frontières)	
IAAHS (Santé)	
IAALS (Assurance Vie)	
IACA (Consulting)	
PBSS (Pension, Benefits and Social Security)	

* au 21/10/2015



DES ACTUAIRES À L'ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE (AAI) *

Sous-comités/Groupes de Travail	Autres émanations	Représentant Institut des actuaires	Qualité
		Benoît Courmont	Titulaire
		Thierry Poincelin	Interested person (and representative of IAA in Insurance and Private Pensions Committee of OECD)
Joint Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) Subcommittee		Quoc Nguyen Dao	Membre
Reinsurance Subcommittee			
Solvency Subcommittee		Régis de Larouillère	Membre
		Safia Lekehal	Titulaire
Pensions and Benefits Accounting Subcommittee			
Due Process Review (Task Force)		Thomas Béhar	Titulaire
Business Ethics Task Force		Thomas Béhar	Membre
Governance of International Actuarial Work			
Due Process monitoring: ISAP 3 - IAS 19 Employee Benefits			
Due Process monitoring: ISAP [5] and [6] - ERM			
Due Process monitoring: ISAP [7] - IAS BCR		Thomas Béhar	Membre
IAN Task Force		Thomas Béhar	Membre
ISAP Response Task Force		Thomas Béhar	Membre
		Thomas Béhar	Président
Microinsurance (Working Group)		Eric Vivier	Membre
Mortality (Working Group)		Thierry Poincelin	Interested person
Population Issues Working Group			
Resource and Environment Working Group			
		Thierry Poincelin	Titulaire
		Régis de Larouillère	Membre
Committee		François Bonnin	Membre
		Jean Berthon	Président d'honneur
Committee		Eric Dal Moro	Président
Gouvernance Committee	Task Force on Educating Future Actuaries	Thierry Poincelin	Membre
Committee		Thomas Béhar	Trésorier



2

AAE (ASSOCIATION ACTUARIELLE EUROPÉENNE)

I • Origine

L'Association actuarielle européenne (AAE) a été créée en 1978 pour fédérer les associations actuarielles des pays de l'Union européenne et les représenter auprès des institutions dans le cadre des échanges visant à l'établissement ou à l'évolution de la législation impactant la profession actuarielle. Les avis et conseils qu'il émet au nom de la profession sont totalement indépendants des intérêts de l'industrie. Représentant 37 associations membres émanant de 35 pays européens – soit environ 20000 actuaires – l'AAE leur offre désormais un véritable forum de discussion.

II • Objet

L'Association Actuarielle Européenne (AAE) a pour missions essentielles de fournir une plate-forme pour la profession actuarielle en Europe ; les objectifs de l'AAE sont les suivants :

- étudier la législation existante et envisagée de l'Union européenne ayant une incidence sur la profession actuarielle et, le cas échéant, présenter des observations et des communications à l'Institution ou aux Institutions de l'UE appropriée(s),
- donner des conseils aux Institutions de l'Union européenne sur des questions portant sur la profession actuarielle, à la demande de celles-ci,
- représenter des associations membres lors de discussions avec les Institutions de l'Union européenne et plus particulièrement avec la Commission européenne,
- fournir un forum de discussion pour les associations actuarielles de l'Europe entière,
- défendre des normes de professionnalisme élevées parmi les associations actuarielles d'Europe,
- promouvoir la formation et le développement professionnel des actuaires dans toute l'Europe.

III • Mode de désignation des membres

Appel à candidatures et décision du Conseil d'administration.

L'**Institut des actuaires** est membre de de l'**Association Actuarielle Européenne**. Il participe activement à la vie de cette instance internationale.

Notre représentation est régulièrement mise à jour pour chaque association. Les représentations qui sont à pourvoir sont les suivantes (davantage d'informations sur les sites respectifs des associations : <http://actuary.eu>) :

A.A.E

- Sous-comité « Sécurité Sociale » du Comité « Pensions » : membre suppléant

- Comité « Assurance » : membre titulaire.

Pour participer à ces instances, nous vous invitons à adresser votre candidature au Département international (mail : international@institutdesactuaires.com) en précisant la représentation à laquelle vous postulez et en joignant un descriptif de vos expériences qui motivent votre candidature.

La décision sera prise par le Conseil d'administration sur proposition du Département international au vu des candidatures.

IV • Composition de la commission

L'institut des actuaires a décidé depuis de nombreuses années de prendre une part active aux travaux de cette Association et a renforcé sa participation aux instances actuarielles internationale afin de contribuer activement à la transformation de la profession actuarielle et de faire prendre en compte les positions françaises dans ces instances. Regroupés au sein du Département International ses représentants sont aujourd'hui près de 20 qui participent ainsi régulièrement aux différentes instances internationales.

Pour que cette représentation soit efficace, il faut qu'elle soit coordonnée et que des échanges puissent avoir lieu pour porter la vision actuarielle française sur la scène internationale. C'est le rôle, au sein de l'Institut du Département International dont le Président est Richard Deville.

Une restitution de l'activité internationale est présentée annuellement au Conseil.

Voir sur son site l'organisation de l'AAE : <http://actuary.eu/committees>



2

REPRÉSENTATION DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES À L'ASSOCIATION ACTUARIELLE EUROPÉENNE (AAE) *

Instances			Représentant Institut des actuaires	Qualité
Assemblée générale			Thomas Béhar	Titulaire
			François Bonnin	Titulaire
			Richard Deville	Titulaire
			Régis de Laroulière	Titulaire
Conseil d'administration			Jean Berthon	Trésorier honoraire
Education Committee			Régis de Laroulière	Titulaire
Insurance Committee			Matthias Pillaudin	Titulaire
	Solvency II - Project team		Thomas Béhar	Project sponsor
		Groupe de travail Vie	Carmela Calvosa	Membre
		Groupe de Travail non Vie	À désigner	Membre
		Pilier 5	Quoc Nguyen Dao	Membre
		Groupes	Michaël Donio	Membre
		Modèles Internes	Vincent Dupriez	Vice-Président
Investment and Financial Risk Committee			François Bonnin	Titulaire
Pensions Committee			François Chauvet	Suppléant
			Richard Deville	Titulaire
			Georges Geffroy	Suppléant
	Social Security Sub-Committee		Safia Lekehal	Titulaire
			Sylvain Le Bihan	Suppléant
		Task Force Adequacy of Pensions		
		Task Force Methodology for Projections Ageing Report 2015		
		Task Force Tracking Services	Richard Deville	Membre
	Pensions Solvency working group			
	Task Force Decumulation			
Standards, Freedoms and Professionalism Committee			Thomas Béhar	Titulaire
	Standards Project Team		Thomas Béhar	Membre
		Drafting Team		
		Task Force Risk Management		

* au 01/10/2015



3

CERA GLOBAL ASSOCIATION

I • Origine

La qualification CERA a été érigée en qualification internationale en 2009, sous l'égide de l'Association actuarielle internationale, au sein de la CERA Global Association. Celle-ci couvre les cinq continents.

Elle regroupe notamment The Institute of Actuaries of Australia (Australie)*, Institut Canadien des Actuaires (Canada) *, Deutsche Aktuarvereinigung e.V. (Allemagne)*, l'Institut des actuaires (France)*, Israel Association of Actuaries (Israël), Institute of Actuaries of Japan (Japon), Colegio Nacional de Actuarios A.C. (Mexique), Het Actuarieel Genootschap (Pays-Bas) *, Actuarial Society of South Africa (Afrique du Sud) *, Svenska Aktuarieföreningen (Suède), Institute and Faculty of Actuaries (Royaume-Uni) *, Casualty Actuarial Society (États-Unis)*, Society of Actuaries (États-Unis)* – les 9 associations suivies d'un « * » ayant obtenu l'habilitation à délivrer la qualification CERA.

II • Objet

En 2012 L'Institut des actuaires a été habilité par la CERA Global Association à délivrer la qualification internationale « CERA » à ses membres « Actuaire Expert ERM ». Ils bénéficient ainsi dorénavant de cette reconnaissance internationale prestigieuse attestant de leur compétence et de leur expérience. Les entreprises trouvent ainsi, avec la qualification « Actuaire Expert ERM-CERA » une réponse spécifique aux exigences des nouvelles réglementations prudentielles dans l'assurance et la banque en matière de gestion des risques.

La qualification CERA (Chartered Enterprise Risk Actuary), est le premier label international en gestion des risques en entreprise pour l'assurance et la finance. Soumis à des conditions de délivrance très strictes, il permet d'identifier les actuaires pleinement qualifiés et spécialement formés à la gestion des risques en entreprise (ERM). Les actuaires CERA :

1. Maîtrisent, en plus de leur formation actuarielle, les connaissances spécifiques à la gestion des risques conformément à un programme international théorique et pratique minimal défini au niveau international (core syllabus) ;
2. Respectent les standards professionnels associés ;
3. Sont membres d'une association professionnelle reconnue par l'Association actuarielle internationale (AAI) et habilitée par la CERA Global Association ; dont ils appliquent le code de déontologie ;
4. Maintiennent à jour leurs connaissances.

La qualification CERA est particulièrement importante dans la finance et l'assurance, où la gestion des risques est au cœur de l'activité. Le métier lui-même y est en effet de prendre en charge des risques, respectivement de crédit et de souscription, et de gérer leur contrepartie dans les bilans. La gestion des risques est au cœur des nouvelles gouvernances prudentielles, en particulier dans le secteur financier (8^e Directive, Bâle III, Solvabilité II).

Ces réglementations visent à assurer la protection du public et la stabilité financière. L'Institut des actuaires souligne qu'en application de ces textes, la fonction gestion des risques doit, tout comme la fonction actuarielle, être prise en charge par des professionnels « fit and proper », conformément notamment aux lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des assureurs actualisées en mai 2011.

Il y a ainsi plus de 2 000 actuaires pleinement qualifiés bénéficiant de la qualification CERA, parmi lesquels 91 membres de l'Institut des actuaires.

III • Représentation au Board de CERA Global Association

Administrateur :

– Régis de LAROULLIÈRE

Suppléant :

– David DUBOIS

Représentant au Review Panel :

– Stéphane LOISEL



4

EIOPA STAKEHOLDER GROUPS (EIOPA : EUROPEAN INSURANCE and OCCUPATIONAL PENSIONS AUTHORITY)

I • Origine

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a pour principales missions de :

- contribuer à la réglementation (en conseillant les institutions politiques de l'Union européenne et en établissant des standards et des lignes directrices),
- assurer la supervision, notamment par la participation à des collèges de superviseurs et la supervision des contrôleurs nationaux,
- veiller à la protection du consommateur (élaboration de guides à destination des assureurs et des intermédiaires en vue d'assurer la transparence des informations et leur simplification – établissement de règles de bonne pratique),
- contrôler la stabilité financière (par le biais notamment de rapports et de stress tests)
- et entretenir les relations internationales (organisation de dialogues périodiques et réguliers entre les autorités européennes et américaine).

II • Objet

Deux Stakeholders Groups ont été constitués auprès de l'EIOPA :

- IRSG (Insurance and Reinsurance Stakeholder Group)
 - OPSG (Occupational Pensions Stakeholders Group)
- Chacun compte 30 membres issus des 28 pays membres de l'Union Européenne et représentant les différentes parties prenantes intéressées par le champs d'action de l'EIOPA.

Depuis leur création en 2011, des membres de l'Institut des actuaires en font partie, avec Jean Berthon au titre de l'IRSG depuis 2013.



VI

LES DÉPARTEMENTS



Les départements sont chargés, au sein de l'Institut des actuaires, de suivre et d'étudier des sujets spécifiques relatifs à la profession d'actuaire. Ils se réunissent périodiquement et à la demande du Conseil d'administration afin de rendre compte de l'organisation de l'actuariat en France et suivre tant son développement que ses évolutions significatives.

1

DÉPARTEMENT ACCRÉDITATION

I • Objet

Dans le cadre du Département Accréditation, l'Institut des actuaires :

- Décerne les titres de membre associé, de membre qualifié et certifié de l'Institut des actuaires ;
- Agrée les actuaires pour la certification des tables de mortalité et des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et pour les travaux relatifs aux PERP ;
- Tient et diffuse le tableau d'honneur de l'Institut ;
- Tient et diffuse le tableau des actuaires, membres de l'Institut des actuaires.

II • Mode de désignation des membres

Le département s'appuie sur les travaux de la Commission scientifique, de la Commission de qualification et de la Commission d'agrément, ainsi que du Secrétariat.

III • Composition du Département

Président : Thomas BÉHAR



2

DÉPARTEMENT CARRIÈRES

I • Objet

Suivre l'évolution et la structure des éléments liés à la carrière des actuaires de l'Institut.

Une enquête biennale sur la rémunération est effectuée via un questionnaire accessible sur le site. Le traitement statistique des données par l'équipe fait l'objet d'une restitution au Bureau et d'une publication pour l'ensemble des membres.

Des réunions régulières et conviviales sont organisées durant l'enquête pour marquer différentes phases : validation du questionnaire, lancement, répartition des tâches, relecture. Le mail et le téléphone complète efficacement la communication au sein du groupe.

La dernière enquête, lancée en mai 2014, porte sur les rémunérations 2013. Les résultats sont disponibles sur le site de l'IA.

II • Mode de désignation des membres

L'équipe de cette structure permanente est constituée de volontaires appelés par le biais d'une actu. Le groupe a été renouvelé pour moitié en 2012, puis de nouveau en 2014 suite en particulier au départ en retraite du créateur de l'enquête.

III • Composition du Département

au 08/07/2015

- Bernard BAILLEUL
- Arnaud EHRHARDT
- Benoît FONTAINE
- Fabrice GENEST
- Katia GUELIEBOU
- Mari-Solène MOURRAIN
- Pascale RANCILLAC
- Pascale VINCENT



3

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

I • Missions et objectifs

Je me permets de reprendre, aux actualisations près, les mots de Benoît Courmont, mon prédécesseur, car ils sont plus que jamais d'actualité.

L'environnement dans lequel évoluent aujourd'hui les actuaires est nécessairement, directement ou indirectement, international. En effet, la sphère financière, frappée par une crise majeure, revoit l'ensemble des normes qui lui sont applicables et qui vont changer en profondeur l'activité des actuaires. Qu'elles s'appellent Solvabilité II, IRP - IORP 2, Bâle 3, directive sur les Conglomerats Financiers ou IFRS, elles ont pour point commun d'être transnationales. Par ailleurs, les entreprises exercent également aujourd'hui de plus en plus leur activité dans différents pays, entraînant une internationalisation des missions des actuaires et les travaux de recherche menés par les actuaires universitaires ne peuvent plus se limiter aux frontières hexagonales.

Ces évolutions renforceront toutes le besoin en compétences techniques et placeront la maîtrise des risques au centre du système. L'actuaire, technicien spécialiste du calcul du risque, se retrouve donc de fait au cœur des révolutions en cours, avec pour conséquence un accroissement prévisible de ses responsabilités.

Au niveau international, les actuaires ont compris le rôle qu'ils ont et qu'ils auront à jouer, et donc la nécessité d'être organisés pour prendre toute leur place dans le débat.

En Europe, l'Association Actuarielle Européenne (AAE - site www.actuary.eu) a remplacé au 1^{er} janvier 2014 comme dénomination le Groupe Consultatif Actuariel Européen (GCAE). Ce dernier avait été créé en 1978 pour rassembler les différents instituts d'actuaires nationaux et représenter la profession actuarielle dans les discussions avec les pouvoirs publics européens. C'est aujourd'hui l'un des principaux interlocuteurs reconnus par la Commission Européenne et l'EIOPA dans les débats sur les réformes en cours.

À l'échelle de la planète, l'Association Actuarielle Internationale (AAI site www.actuaries.org), créée en 1895, a pour mission à la fois de représenter la profession actuarielle dans les discussions internationales mais également de développer les normes de formation, d'encourager la recherche actuarielle ou encore de promouvoir les règles de professionnalisme de la profession.

L'Institut a depuis de nombreuses années décidé de prendre une part active dans ces associations. Aujourd'hui ce sont près de 11 représentants à l'AAI et 19 à l'AAE, y compris les suppléants, qui participent ainsi aux différentes instances de l'AAI ou de l'AAE.

Mais pour que cette représentation soit efficace, il faut qu'elle soit coordonnée et que des échanges puissent avoir lieu pour porter la vision actuarielle française sur la scène internationale. C'est le rôle, au sein de l'Institut, du Département International. Cette instance est en charge à la fois de désigner les nouveaux représentants mais également d'assurer la coordination de la représentation. Depuis 2008, l'Institut s'est également dotée d'une charte des représentants : elle précise les rôles et devoirs de ceux-ci qui doivent notamment rendre compte de leur activité au département international, dont ils sont désormais membres de droit. Une restitution de l'activité internationale est également présentée annuellement au conseil. Les liens avec les groupes de travail spécifiques de l'Institut ont également permis de mieux relayer la position française à l'international. À titre d'exemple, les représentants ont ainsi participé aux travaux menés par une « task force » dédiée sur les « consultation papers » du CEIOPS puis de l'EIOPA préparant les mesures d'application de Solvabilité II.

En se réunissant mensuellement, le Département international, permet ainsi aux représentants d'échanger très régulièrement sur l'activité internationale et les problématiques soulevées, mais aussi de faire le point sur les échanges bilatéraux qui ont pu se nouer avec certains autres instituts ou d'évoquer les reconnaissances d'équivalence entre Instituts qui pourraient être mis en place.

Le rythme des évolutions internationales ne semblant pas marquer de pause, l'activité du département devrait encore être soutenue dans les années à venir.

La nomination de nouveaux représentants auprès de l'AAI et de l'AAE est intervenue en 2014 suite à appel à candidature pour les postes vacants.

II • Travaux en cours

Le Département International a un rôle de veille et d'information sur les pratiques étrangères, les consultations de la Commission Européenne et de l'EIOPA, les projets de normes, ou de « Core Syllabus » de l'AAI et de l'AAE afin que l'Institut des actuaires soit impliqué



3

le plus en amont possible et pas seulement en relecture quand il est trop tard pour influencer sur les textes.

Le Département International a travaillé sur Solvabilité II et en particulier sur la directive Omnibus II du 16 avril 2014, IRP - IORP II ainsi que sur la formation, le rôle de l'actuaire et les reconnaissances mutuelles avec d'autres associations actuarielles en Europe et dans le monde.

Quelques exemples en appui de ce rôle de veille et d'information.

Rôle de veille du Département International dans la transposition de Solvabilité II avec, entre autres, les enjeux d'acte délégué de la Commission.

Le 13 octobre 2014 l'EIOPA a publié un « consultation paper » qui court jusqu'au 13 janvier 2015 pour approfondir les travaux sur la solvabilité des IRP (IORPs) et en particulier sur l'emploi de la « Holistic Balance Sheet » et la valorisation de la caution du sponsor du fond de pension. Il est important que l'Institut des actuaires fasse connaître sa position à l'EIOPA soit directement soit via l'AAE.

Autre exemple le 13 octobre 2014 l'Institut des actuaires a lancé auprès de ses membres un appel à consultation sur deux Normes de Pratiques Actuarielles NPA1 et NPA2. La NPA1, norme professionnelle de catégorie 3, qui porte sur les pratiques actuarielles générales est l'adaptation française de la norme internationale ISAP1 émise par l'AAI. L'AAE a déjà adopté le 3 octobre 2014 la norme ESAP1 qui est le pendant européen de l'ISAP1.

Enfin il est envisagé de rendre membres du Département International les représentants de l'Institut des Actuaires aux instances du CERA Global Associations.

III • Mode de désignation des membres

Le Département International est une structure permanente de l'Institut des actuaires.

Le mode de désignation au terme des mandats ou suite à démission se fait par appel à candidatures par Actu et inscription auprès adresse e-mail suivante : international-admin@institutdesactuaires.com.

IV • Composition du Département

au 30/09/2015

Président :

– Richard DEVILLE

avec entre autres l'aide et l'implication de Thomas BÉHAR et Régis de LAROUILLIÈRE.

35 membres :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| – Thomas AUBIN | – François GRINDA |
| – Thomas BÉHAR | – François-Xavier HAY |
| – Jean BERTHON | – Stéphane KUYPERS |
| – Chloé BLANCHARD | – Martial LASFARGUES |
| – François BONNIN | – Sylvain LE BIHAN |
| – David CADOUX | – Florian LEGER |
| – Agnès CANARELLI | – Safia LEKEHAL |
| – François CHAUVET | – Stéphane LOISEL |
| – Benoît COURMONT | – Hervé ODJO |
| – Eric DAL MORO | – Matthias PILLAUDIN |
| – Quoc Nguyen DAO | – Jean-Michel PINTON |
| – Régis de LAROUILLIÈRE | – Thierry POINCELIN |
| – Richard DEVILLE | – Bruno SARRANT |
| – Christelle DIEUDONNE | – David SCHRAUB |
| – Michaël DONIO | – Maxime SIMOEN |
| – Vincent DUPRIEZ | – Jules SITBON |
| – Romain DURAND | – Pierre THEROND |
| – Georges GEFFROY | |

4

DÉPARTEMENT R&D

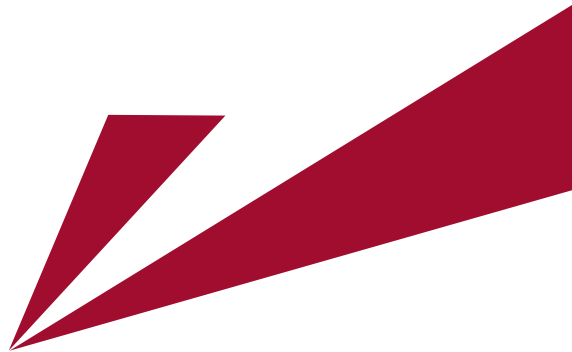
Département en constitution.

Envoyez vos contributions à :
secretariat@institutdesactuaires.com



VII

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les Commissions et Groupes de Travail du Conseil d'administration sont des structures créées à la demande du Conseil d'administration, dont ils dépendent et auquel ils rendent comptes, afin de répondre à divers besoins exprimés par les membres.

Ils permettent de développer le mouvement actuariel en mettant à sa disposition des moyens, financiers ou techniques.

1

COMMISSION DES DOTATIONS

I • Composition

Présidente : Chloé PARFAIT

Membres :

- Isabelle DEVINE
- Brigitte DUBUS
- André GRONDIN
- Pierre MARTEL
- Chloé PARFAIT
- Lionel PÉRINEL
- Florence PICARD

II • Missions

La Commission des dotations procède, par délégation du Conseil, à l'attribution des subventions, dont les montants sont décidés par le Conseil d'Administration de l'Institut des Actuaire, selon la nature des demandes, en veillant à respecter les règles définies par le règlement intérieur de cette commission. Les subventions attribuées ont pour objectif de contribuer à la promotion du mouvement actuariel et sont de 3 types :

- Dotations au titre de l'étude ou la recherche actuarielle ;
- Dotations au titre de la promotion de l'image de l'Institut des actuaire ;
- Dotations au titre de la promotion des filières de formation aux métiers de l'actuariat, notamment par les associations d'anciens élèves des dites filières.

La Commission des dotations assure un examen objectif des différentes demandes de dotations remplissant l'ensemble des critères requis, détaillés dans le dossier de subvention.

La Commission des dotations contrôle que les événements financés contribuent effectivement à la promotion du mouvement actuariel tel que défini dans le projet initial et selon les termes de la charte, validée par le Conseil d'administration, et engageant la responsabilité des bénéficiaires de ces dotations.

III • Fonctionnement

La Commission des dotations est régie par un règlement intérieur validé par le Conseil d'administration de l'Institut des actuaire.

La Commission se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par son Président ou à la demande du Conseil d'administration.

Le quorum pour délibérer valablement correspond à la moitié des membres présents ou représentés, non exclus au titre de conflit d'intérêt potentiel. Un membre empêché peut donner son pouvoir à un autre membre qui ne peut en accepter qu'un seul. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Un membre désigné par la Commission tient un procès-verbal des séances et établit le relevé des décisions de la Commission.

Chaque demande de dotation doit être soumise à la Commission des dotations. Le dossier de demande de subvention fera l'objet d'un examen par les membres de la Commission, qui se rapprocheront du demandeur pour toute question si nécessaire, et pour lui signifier la décision finale.

La Commission des dotations possède une adresse mail : commission-dotations@institutdesactuaire.com



2

COMITÉ DE PILOTAGE INTERNET

I • Origine

Créé par décision du Conseil d'administration du 17 septembre 2013.

II • Objet

Le nouveau site internet de l'Institut des actuaires, né de la fusion des deux anciens sites, a pour vocation d'être un outil privilégié de communication entre ses Membres et de mise à leur disposition d'informations. Afin de répondre au mieux à cet objectif, le Conseil d'administration de l'Institut des actuaires a décidé de la création d'un Comité de pilotage du site. Placé à l'origine sous la responsabilité d'Arnaud Cohen puis depuis le mois de juin 2014 sous celle d'Olivier Cabrignac, Secrétaire général de l'Institut des actuaires, le Comité a en charge la prise en compte des besoins et des attentes des Membres afin que les fonctionnalités du site les satisfassent au mieux.

Depuis sa création, le Comité de pilotage a travaillé en particulier les points suivants :

- Base mémoire : accessibilité de la base mémoire à partir du site de l'Institut ;
- Base contacts : le site de l'Institut des actuaires possède aujourd'hui une base de contacts recensant exclusivement les informations sur les membres. L'objectif est de créer une base qui contiendrait des informations relatives également à des non membres, par exemple des personnes ayant participé à des événements ou manifestations de l'Institut (Congrès, SEPIA, Journées IARD...);
- Remplissage des pages vides / erronées : un travail de recensement des pages vides ou erronées du site a été fait par le Comité dans le but d'opérer une mise à jour de ces dernières afin que le site soit le plus fidèle aux travaux réalisés par l'Institut.
- Développement de l'espace membre du site : de nombreux groupes de travail existent au sein de l'Institut des actuaires. Le site doit permettre une plus grande fluidité dans les relations entre les participants à un même groupe de travail ou Commission. À cet effet, le site est en phase d'évolution pour une meilleure efficacité dans les échanges et le partage de documents.
- Gestion des événements sur le site de l'Institut : un développement est actuellement en cours afin de permettre l'inscription et le paiement en ligne pour les manifestations et événements organisés par l'Institut (Congrès, 100% Actuaires, Journées de printemps...).

Par ailleurs, le Comité de pilotage a à cœur d'amplifier la présence de l'Institut sur les réseaux sociaux :

- LinkedIn : l'Institut des actuaires est déjà présent sur LinkedIn. L'objectif est de développer une plus grande interactivité avec les membres ;
- Twitter : un compte Twitter de l'Institut des actuaires a été créé (@actuares_ia) afin d'étendre la visibilité de l'association sur de nouveaux réseaux et partager les dernières informations de la vie actuarielle avec un nouveau public.

III • Mode de désignation des membres

Le Comité de pilotage est composé d'actuares membres de l'Institut qui ont une sensibilité particulière pour les nouvelles technologies et l'animation des réseaux sociaux ou la volonté d'améliorer encore l'information des membres et le rayonnement de la profession grâce à Internet.

– Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature à : reseauxsociaux-admin@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la Commission

au 30/09/2015

Responsable :

– Olivier CABRIGNAC, Secrétaire général de l'Institut

Membres :

- Benoît LAMY
- Yves LEDERER
- Steve NICOLAS PIERRE
- Marc PHAM-TRONG
- Marie-Bérangère VIVILLE



VIII

LES COMITÉS D'ORGANISATION



Pour faire vivre le mouvement actuariel, l'Institut des actuaires organise chaque année des dizaines d'événements, conférences, journées d'études ou formation, seul ou avec le soutien de ses partenaires.

Tout au long de l'année, ces nombreux rendez-vous sont l'occasion de réunir les actuaires autour de grands sujets d'actualité.

Pour chaque événement existe donc un Comité d'organisation qui a pour fonction de mettre en place la manifestation, d'animer la réflexion autour du programme et du choix des intervenants, d'envisager la mise en place logistique. Chaque Comité, composé de membres volontaires de l'Institut des actuaires qui ont fait acte de candidature, permet donc de créer des événements par et pour les membres.

1

JOURNÉES DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

**a) Comité d'organisation
du Congrès des actuaires****I • Origine**

Créé par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

Évènement phare de l'Institut des actuaires, le Congrès est le grand rendez-vous de la profession. Avec des participants chaque année plus nombreux et venus de tous horizons, il est l'occasion d'accueillir des personnalités de premier ordre afin d'échanger sur des problématiques d'actualité et de contribuer au rayonnement du métier d'actuaire.

En 2013, sur le thème « Innovation et gestion des risques au service d'une performance pérenne », le Congrès des actuaires comptait environ 350 participants.

En 2014, sur le thème « Le pilotage aujourd'hui : entre modèles et réalités », il comptait environ 570 participants.

En 2015, sur le thème « Nouvelles compétences, nouveaux métiers : l'actuariat au cœur des transformations », il comptait plus de 600 participants.

III • Mode de désignation des membres

En cas de démission d'un membre, la nomination se fait par appel à candidature puis par décision du Conseil d'administration.

Pour toute question au Comité d'Organisation, adressez-vous à :

centpourcentactuaires@institutdesactuaires.com

IV • Composition

au 01/09/2015

Président :

– Arnaud COHEN (Vice-Président de l'Institut des actuaires)

Membres :

- Laurence BAUDUIN
- Claire BOUTIN
- Vincent DUPRIEZ
- Nathalie LE BRAZIDEC
- Agnès OBRADORS
- Chloé PARFAIT
- Lionel PÉRINEL
- Voahirana RANAIVOZANANY



1

b) Comité d'organisation de 100% Actuares & 100% Data Science

I • Origine

Créé par extension au Comité d'Organisation du Congrès lors de sa réunion du 2 avril 2014 et validé par le Conseil d'administration.

II • Objet

Créé en 2014, 100% Actuares est un événement qui a pour vocation de présenter à tous les membres de l'Institut des actuares l'ensemble des travaux effectués dans l'année par les différentes Commissions, Groupes de Travail et les chercheurs membres de l'Institut.

En 2014, pour sa première édition le 7 novembre 2014, la Journée 100% Actuares a compté plus de 200 participants.

Au 1^{er} septembre 2015, plus de 280 personnes sont inscrites pour la seconde édition de la Journée, qui se tiendra le 5 novembre 2015.

Le 5 novembre se tiendra également la 1^{re} édition de 100% Data Science qui est dédiée à la Data Science et aux techniques prédictives.

III • Mode de désignation des membres

En cas de démission d'un membre, la nomination se fait par appel à candidature puis par décision du Conseil d'administration.

Pour toute question au Comité d'Organisation, adressez-vous à :

centpourcentactuares@institutdesactuares.com

IV • Composition

au 01/09/2015

Président :

– Arnaud COHEN (Vice-Président de l'Institut des actuares)

Membres :

- Laurence BAUDUIN
- Claire BOUTIN
- Vincent DUPRIEZ
- Nathalie LE BRAZIDEC
- Agnès OBRADORS
- Chloé PARFAIT
- Lionel PÉRINEL
- Voahirana RANAIVOZANANY



2

COMITÉ D'ORGANISATION DES JOURNÉES D'ÉTUDES IARD

I • Origine

Créé par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

Ce Comité organise chaque année les deux journées d'études tant pour les conditions matérielles de tenue de l'événement, que pour la définition du programme et le déroulement des conférences.

Ces journées visent autour d'un thème général concernant les assurances IARD, à éclairer les participants sur des évolutions en cours, qu'elles soient technologiques, réglementaires ou de marché, et à développer des solutions actuarielles permettant d'y faire face.

Ces journées sont aussi un lieu de rencontres et d'échanges entre actuaires, qu'ils soient responsables de sociétés, consultants, enseignants, ...

III • Mode de désignation des membres

Nomination par le Conseil d'administration.

IV • Composition et fonctionnement du Comité d'organisation

au 01/09/2015

Responsable permanent :

– Didier MERCKLING

Membre permanent :

– Laurent MONTADOR

V • Conseil scientifique

Pour la préparation du programme de conférences s'est constitué en 2014 à la demande du Conseil d'administration de l'Institut des actuaires, un Conseil scientifique ainsi composé en 2015 en plus des membres du Comité d'Organisation :

– Anne-Charlotte BONGARD

– François BONNIN

– Anthony DERIEN

– Marie FOUCHER

– Nikita AKSENOV

– Jean-Marie NESSI

– Frédéric PLANCHET

– Antoine QUANTIN

– Gildas ROBERT

– Fabrice TAILLIEU

– Bertrand NELVA-PASQUAL

VI • Mode de travail du Comité

Le Comité se réunit en tant que de besoin mais les principaux échanges se font par téléphone et messagerie. Des rencontres avec les conférenciers et les sponsors sont nécessaires, ainsi qu'à la Maison des Actuaires pour des points avec le service événementiel et le secrétariat. Chaque décision importante est soumise à validation du Conseil : modalités principales de l'événement (dates, lieu, thème général), coûts d'inscription, ...

Le Comité tient régulièrement le Directeur et le service événementiel de l'Institut des actuaires informés de l'avancement des préparatifs.

VII • Événements passés et en cours de préparation

Les journées d'études IARD se sont déroulées en 2013 à Tours sur le thème des catastrophes.

En 2014 l'événement s'est tenu à Niort sur la tarification, et,

En 2015 au Mans sur le thème « Les derniers réglages à Solvabilité II ».

En 2016, elles se tiendront à Lille et traiteront de l'appétence aux risques.



2

VIII • Enjeux et Perspectives

L'objectif majeur des journées d'études de l'actuariat IARD est de motiver et susciter les échanges de pratiques, afin de soutenir l'avancement des techniques actuarielles par une mise en oeuvre plus élargie et plus éclairée des assureurs, réassureurs et consultants. Ceci va dans l'intérêt des compagnies, des actuaires et des cabinets de consulting, ainsi que dans le développement des sciences actuarielles et la reconnaissance qui en est faite au niveau du marché des assurances.

Chaque année le Comité invite un organisme qui ne relève pas du domaine de l'actuariat, à faire une conférence sur un thème majeur en apportant son éclairage expert. En 2013 un ingénieur chercheur de Météo France a fait un état des lieux sur les évolutions climatiques.

En 2014, le directeur délégué de la Prévention Routière a présenté les évolutions en cours des risques de circulation routière. Cela n'a pas été le cas en 2015 compte tenu du thème traité.

Si elle le juge opportun en fonction du thème général, l'ACPR est invitée à intervenir afin de présenter sa position sur des questions réglementaires. En 2015 au Mans, Romain Paserot, chef de projet Solvabilité II à l'ACPR, a fait une présentation générale sur les actions préparatoires encore attendues par l'ACPR pour une entrée dans Solvabilité II conforme à la nouvelle réglementation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Événement convivial, le Comité fait en sorte que, chaque année, il se déroule dans les meilleures conditions pratiques possibles pour les participants, et puisse permettre de découvrir des lieux d'exception en renouvelant les cadres d'accueil et de sortie et en évitant des effets de « routine ». Le Comité s'efforce ainsi d'apporter la meilleure satisfaction aux membres de l'Institut des actuaires qui veulent bien se joindre à ces journées.

De façon générale, le Comité est ouvert à toute idée innovante tant sur les thèmes retenus que sur les modalités d'organisation. Autant que possible il s'efforce de rechercher le partenariat de cabinets et surtout de compagnies d'assurances, afin d'assurer la synthèse et la jonction entre les préoccupations de celles-ci et le savoir-faire des actuaires.



3

COMITÉ D'ORGANISATION UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

I • Origine

Le Comité d'Organisation de l'Université d'Été des actuaires a été créé par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

L'Université d'Été est un événement annuel se déroulant sur une période de 3 jours au mois de juillet.

Chaque année en partenariat avec une école (ou plusieurs) d'actuariat, elle est l'occasion pour les membres d'étudier plus en profondeur de grandes problématiques d'actualité du milieu de l'actuariat.

En 2013, l'Université d'Été s'est tenue à Lyon en collaboration avec l'ISFA.

En 2014, l'Université d'Été s'est tenue à Paris en collaboration avec l'ENSAE et l'ISUP.

En 2015, l'Université d'Été s'est tenue à Brest en collaboration avec l'EURIA.

III • Mode de désignation des membres

Les membres du Comité d'Organisation sont désignés chaque année après appel à candidature par le Conseil d'administration.

IV • Composition du Comité

Le Comité se renouvelle chaque année.



4

COMITÉ D'ORGANISATION DES JOURNÉES D'ÉTUDES DE DEAUVILLE "SACEI-IA"

I • Origine

Créé par décision du Conseil d'Administration du SACEI.

II • Objet

Depuis 2000, le Comité d'organisation des journées de Deauville est en charge de l'organisation des deux journées qui se tiennent chaque année.

Désormais organisées à « la Villa le Cercle », la 15^e édition se tiendra en 2015 les 24 et 25 septembre. Ces deux journées conçues respectivement par le Syndicat des Actuaire Conseils et Actuaire Experts Indépendants (SACEI) et l'Institut, sont l'occasion de traiter, au cours de tables rondes et de conférences des problématiques d'actualité :

- avec une première journée autour du thème des Assurances de personnes,
- et une seconde, autour de l'ERM (Enterprise Risk Management).

III • Mode de désignation des membres

En pratique, les membres du Comité sont issus du Bureau du SACEI.

IV • Composition du Comité

au 01/10/2015

Les membres du Comité d'organisation sont membres du Bureau du SACEI.



5

COMITÉ D'ORGANISATION JOURNÉE DU CLUB ERM

I • Origine

Le Comité d'Organisation de la Journée ERM est composé des membres du bureau du Club ERM. Il prend en charge l'organisation de la journée (agenda, recherche des intervenants et du lieu).

II • Objet

Pour la première fois le 10 avril 2014, les Actuaire Experts ERM se sont réunis au cours d'une journée organisée par le Club ERM dans l'auditorium de la FFSA.

La Journée ERM est un évènement annuel de conférences dédié aux actuaire en charge de la gestion des risques au sein de leur entreprise. Elle rassemble les membres du Club ERM, et notamment les diplômés de la formation Actuaire Expert ERM, autour des grands thèmes d'actualité de la gestion des risques. La 3^e journée ERM aura lieu de 17 mars 2016.

III • Mode de désignation des membres

Les membres sont des volontaires du Club ERM.

IV • Composition du Comité

- David DUBOIS
- Tristan PALERM
- Voahirana RANAIVOZANANY
- Néfissa SATOR



6

COMITÉ D'ORGANISATION CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ACTUAIRES

I • Origine

La cérémonie d'accueil des nouveaux actuares associés et actuares qualifiés membres de l'Institut des actuares a été créée en 2011 par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

La cérémonie d'accueil des nouveaux actuares associés et actuares qualifiés membres de l'Institut des actuares a pour objectif de les accueillir, de leur remettre leur certificat d'actuaire associé et d'actuaire qualifié, de leur présenter l'organisation de l'Institut et de leur faire percevoir leur appartenance à un organisme professionnel structuré.

Chaque promotion est parrainée par un invité d'honneur.

2015 : Stéphane DEDEYAN, Directeur général délégué de Generali France

2014 : Sandrine LEMERY, Première secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

2013 : Nicolas MOREAU, Président Directeur Général d'AXA France

2012 : Thierry MARTEL, Directeur Général de GROUPAMA

2011 : Marie-Thérèse LANCE, Présidente du Centre d'Etudes Actuarielles

La cérémonie est suivie d'un cocktail afin de favoriser les échanges entre anciens et nouveaux membres. Le Conseil d'administration, le Jury, la Commission scientifique, la Commission de qualification, les directeurs de mémoires, les référents et les filières de formation y sont conviés.

III • Mode de désignation des membres

La cérémonie d'accueil des nouveaux actuares est organisée par le Président de l'Institut des actuares, le Président de la Commission scientifique, le Président de la Commission de qualification et par les permanents de l'Institut des actuares.

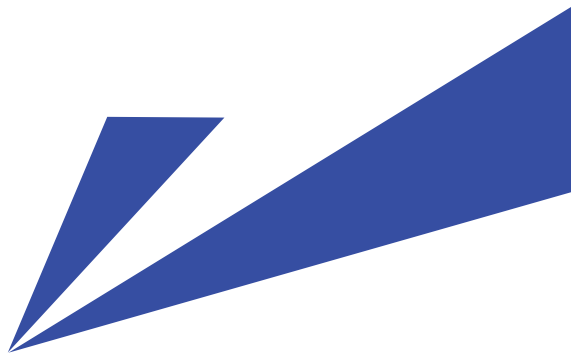
IV • Composition du Comité

Responsables :

- Thomas BÉHAR
- Régis de LAROULLIÈRE
- Solène LE MENTEC
- Jean-Marie NESSI
- Florence PICARD



IX | LES PUBLICATIONS



Le champ de la communication de l'Institut est particulièrement large : de l'information sur la vie du mouvement actuariel en passant par les événements qu'il organise jusqu'aux échanges avec le monde académique, les opportunités de publications ne manquent pas !

Au quotidien, au sein de Groupes de travail et de Commissions, les Membres de l'Institut contribuent à l'évolution de notre profession et à l'affirmation de ses spécificités auprès des autorités réglementaires, des fédérations professionnelles, des acteurs des secteurs de l'assurance, de la banque, de l'industrie ainsi que du grand-public. La vie du Mouvement actuariel est aussi rythmée par les nombreux événements (conférences, Congrès, séminaires...) organisés tant à l'intention des Membres que de tous ceux qui sont, à des titres divers, en relations régulières avec la profession actuarielle.

Faire connaître la richesse des réalisations et des apports du Mouvement actuariel est essentiel, tant vis à vis des membres que de tous les acteurs de la profession et de son environnement. De même, organiser les contacts avec la recherche actuarielle et le monde académique, favoriser la diffusion des connaissances dans un environnement toujours plus complexe sont des missions également prioritaires. C'est pour cela que l'Institut des actuaires coordonne et organise la diffusion de l'information aux moyens de supports adaptés aux différentes cibles (magazine, bulletins, newsletters...).

I • Responsables

Éditeur :

– Aymric KAMEGA (EURIA)

Éditeurs associés :

– Stéphane LOISEL (ISFA)

– Olivier LOPEZ (ENSAE)

II • Objet

Le *Bulletin Français d'Actuariat* (BFA) a pour objectif, sous l'égide de l'Institut des actuaires, de contribuer aux progrès de la science actuarielle en offrant aux chercheurs et aux professionnels un outil de diffusion de leurs travaux de recherche, tant académique que dans un cadre plus directement en lien avec les pratiques et leurs évolutions.

Créé en 1997, d'abord annuel, puis semestriel depuis 2007, le BFA est à ce jour la seule revue de recherche francophone en actuariat référencée par l'AERES (revues de Sciences de gestion) et le CNRS (section 37), ce qui lui confère une visibilité dans les milieux académiques et permet aux chercheurs universitaires d'y publier leurs travaux. Cette revue permet ainsi aux problématiques professionnelles et académiques de se confronter et constitue un outil de crédibilisation de la profession d'actuaire auprès des différents acteurs des marchés de l'assurance et de la finance.

En complément de la revue « papier » qui paraît en juin et en décembre, les articles publiés peuvent être consultés en ligne sur le site de la revue :

<http://www.institutdesactuaires.com/bfa/>



2

L'ACTUARIEL

I • Origine

Créé par décision du Conseil d'administration (mars 2011), le trimestriel *L'Actuariel*, premier magazine professionnel de l'actuariat, est paru pour la première fois en juin 2011.

II • Objet

Dans un contexte de crise et de questionnement sur la pérennité de nos systèmes, la profession actuarielle est au cœur de nombreux enjeux. Elle se devait d'y apporter ses éclairages et contributions. *L'Actuariel*, entend ainsi faire mieux connaître et comprendre les risques, tant dans leur nature que dans les aspects quantitatifs.

Réalisée par une rédaction composée d'actuaire et de journalistes professionnels, *L'Actuariel* s'adresse à une cible large, hautement qualifiée : actuaire, directions générales, directions des risques et directions des ressources humaines des entreprises des secteurs banque-finance-assurance-conseil, institutionnels, étudiants en actuariat, grandes Ecoles, médias...

Doté d'un numéro de Commission paritaire, *L'Actuariel* est un titre de presse à part entière. Sa ligne éditoriale : éclairer aujourd'hui les risques sociaux, économiques, financiers et scientifiques, pour mieux les gérer ensemble, demain. *L'Actuariel* décline ainsi, au fil de 60 pages et quatre rubriques principales (Enjeux, Idées, Profession Actuaire, Vie de l'Institut) de nombreux sujets toujours ancrés dans l'actualité.

III • Mode de fonctionnement

Le comité de rédaction de *L'Actuariel* se compose d'actuaire – rédacteur en chef, rédacteur en chef adjoint et conseillers scientifiques – et de journalistes professionnels.

Il se réunit environ trois mois avant chaque parution pour élaborer le sommaire du numéro suivant. La rédaction est ensuite assumée en majorité par une agence de presse, avec le soutien actif des actuaire membres du comité, de l'Institut des actuaire et de ses représentants, notamment. Une partie de la rédaction est prise en charge par des actuaire bénévoles, sur des sujets qu'ils proposent, en particulier pour les sous-rubriques « Recherche », « Tribune » et « Décryptage ». Au terme du processus de rédaction et maquette, le comité éditorial se réunit à nouveau pour relire et valider textes et mise en forme. La validation finale revient au directeur de la publication.

IV • Composition

Directeur de la publication :
– Thomas BÉHAR

Rédacteur en chef :
– Éric LECCEUR

Rédacteur en chef adjoint :
– Pierre MIEHÉ

Conseillers scientifiques :
– Olivier BERRUYER
– Marine HABART
– Hélène N'DIAYE
– Pierre THÉRON

Secrétariat général de rédaction :
– Anne-Sophie BOULARD

Agences spécialisées :
– Agences Accroche-press' et Accroche-com'
– Agence Editions 360

Abonnements : abonnement@institutdesactuaire.com
Toutes les contributions et demandes de renseignement sont à adresser à redaction@lactuareil.fr.



3

EUROPEAN ACTUARIAL JOURNAL

I • Objet

Actuarial science and actuarial finance deal with the study, modeling and managing of insurance and related financial risks for which stochastic models and statistical methods are available.

Topics include classical actuarial mathematics such as life and non-life insurance, pension funds, reinsurance, and also more recent areas of interest such as risk management, asset-and-liability management, solvency, catastrophe modeling, systematic changes in risk parameters, longevity, etc.

EAJ is designed for the promotion and development of actuarial science and actuarial finance.

It is the successor of six national actuarial journals, so it is focused on theory and methods for applications in insurance and finance. EAJ publishes research articles, survey articles as well as papers for the mutual transfer between research and application.

Scientists and practitioners are invited to submit their papers on the topics mentioned, online via <http://euaj.edmgr.com>.

II • Comité de Rédaction

– Christian HIPPI, Karlsruhe (Rédacteur en Chef)

- Hansjörg ALBRECHER, Lausanne
- Griselda DEELSTRA, Bruxelles
- Boualem DJEHICHE, Stockholm
- Holger DREES, Hamburg
- Alfredo EGIDIO DOS REIS, Lisbon
- Jose GARRIDO, Concordia, Montreal
- Ralf KORN, Kaiserslautern
- Stephane LOISEL, Lyon
- Thomas MIKOSCH, Copenhagen
- Ermanno PITACCO, Trieste
- Mario WÜTHRICH, Zürich

III • Rédacteurs adjoints**Austria**

- Uwe SCHMOCK, Vienna
- Christian BUCHTA, Salzburg

Belgium

- Pierre DEVOLDER, Louvain-la-Neuve
- Steven VANDUFFEL, Brussels
- David VYNCKE, Gent

France

- Arthur CHARPENTIER, Rennes
- Frédéric PLANCHET, Lyon
- Christian-Yann ROBERT, Lyon

Germany

- Hans-Karl HUMMEL, Berlin
- Hanspeter SCHMIDLI, Köln
- Stefan WEBER, Hannover

Greece

- Marianna ANIFANTI, Athens
- Alexandros ZIMBIDIS, Athens
- Vangelis ALEXOPOULOS, Athens

Hungary

- Miklós ARATÓ, Budapest
- József GÁLL
- Szüle BORBÁLA

Italy

- Anna Rita BACINELLO, Trieste
- Annamaria OLIVIERI, Parma
- Gennaro OLIVIERI, Rome

Poland

- Lukasz DELONG, Warsaw

Portugal

- Rui M. R. CARDOSO, Lisbon
- Raquel M. M. GASPAS, Lisbon
- M. Isabel F. CORDEIRO, Braga
- Ricardo V. R. GARCIA, Lisbon

Slovenia

- Ales AHCAN, Ljubljana
- Darko MEDVED, Kamnik
- Mihael PERMAN, Ljubljana

Switzerland

- René DAHMS, Basel
- Enkelejd HASHORVA, Lausanne
- Christoph MÖHR, Zurich

Turkey

- Sevtap KESTEL, Ankara
- Fatih TANK, Ankara
- Ilge YAZGAN, Istanbul



4

THE EUROPEAN ACTUARY

I • Objet

The European Actuary (TEA) est la revue européenne officielle de l'actuariat, co-éditée par les instituts des actuaires néerlandais (*Actuarieel Genootschap & Actuarieel Instituut*), allemand (*Deutsche Aktuarvereinigung*), anglais (*the British Institute and Faculty of Actuaries*) et français (*Institut des actuaires*).

L'objectif de *The European Actuary* est de publier des informations stratégiques européennes et locales sur le marché de l'assurance, ainsi que d'exprimer des points de vues sur les évolutions européennes et actuarielles majeures (ex. : Solvabilité II). Il vise un public de dirigeants d'entreprise d'assurance, de personnalités politiques, d'actuaires, CFO, CRO, etc.

The European Actuary est un magazine bi-annuel, présentant des interviews de personnes clés du marché européen, avec un œil résolument tourné vers l'Europe. Il est diffusé en version imprimée, mais également disponible en ligne sur the-european-actuary.org.

II • Organisation au sein de l'Institut des actuaires

L'institut des actuaires participe au comité éditorial de TEA depuis 2012. Après François Bonnin et Éric Lecoœur, c'est Pierre Miehé qui est aujourd'hui en charge de représenter la France au comité éditorial.

Ce comité est composé à ce jour de :

- Peter VAN MEEL pour les Pays-Bas ;
- Daniel DE BURCA et Peter TOMPKINS pour le Royaume-Uni ;
- Klaus MATTAR et Laszlo HRABOVSKI pour l'Allemagne ;
- Et donc Pierre MIEHÉ pour la France.

Les conditions d'édition sont définies dans un document Terms of Reference daté du 6 septembre 2010.

III • Contact

Toute demande ou proposition liée à TEA peut être adressée en français à Pierre Miehé (pierre.miehe@ad-dactis.com) ou en anglais au comité éditorial : contact@the-european-actuary.org.



5

SITE INTERNET ET ACTUS

Le site internet est un outil incontournable de la Communication avec et entre les Membres. Il a aussi vocation à être une vitrine de la profession actuarielle ainsi qu'à assurer de nombreuses fonctionnalités du back-office du Mouvement actuariel. Le site est donc structuré pour répondre à ces différents objectifs.

À partir de l'espace membre, il est possible d'accéder à de nombreuses fonctionnalités telles que l'annuaire, la gestion des points PPC, de consulter des photos des événements de l'Institut, de prendre connaissance des documents relatifs à la vie associative (AG, élections, Conseils d'administration...) ou encore de régler sa cotisation. Il est possible aussi de s'inscrire à des groupes afin de communiquer et échanger sur des sujets d'intérêt commun. De cet espace membre, se gèrent par ailleurs, les informations que les membres souhaitent, ou pas, voir diffuser en ce qui concerne leur carrière professionnelle, leur cursus universitaire... Un membre peut également sélectionner les informations qu'il souhaite recevoir de la part de l'Institut des actuaires.

La page d'accueil du site propose un agenda des événements qui sont organisés par l'Institut et qui permet de s'inscrire en ligne. Les événements qui prévoient un droit d'inscription (Congrès, Deauville, journées de Printemps...) sont annoncés dans des fenêtres dédiées et permettent grâce à un lien de prendre connaissance du programme et de télécharger le bulletin d'inscription. Il est à noter que les inscriptions à ces événements peuvent désormais se faire en ligne ainsi que le paiement.

Sur cette même page d'accueil sont visibles les Actus les plus récents. Les Actus sont des « brèves » envoyées par mail à tous les membres qui n'ont pas refusé leur réception. Les Actus permettent d'informer quotidiennement les actuaires membres de l'Institut de la plus récente actualité du mouvement actuariel. Ils sont depuis cette année repris sur Twitter. Ainsi, en général, un à deux Actus quotidiens viennent informer les Membres sur les évolutions du mouvement actuariel, les formations et événements organisés par l'Institut, les actions menées pour promouvoir la profession, la vie de l'association ou encore pour lancer des appels à candidatures afin de favoriser au mieux l'implication des membres dans la vie de l'association.

Le site permet également aux membres de retrouver les documents essentiels à la vie associative ou à la pratique de l'actuariat : textes statutaires, règlement intérieur, Code de déontologie, fonctionnement de la Commission d'agrément mais aussi circulaires les plus récentes, présentation des normes actuarielles.

Enfin, le site est aussi une porte d'entrée pour ceux qui recherchent des informations sur la profession d'actuaire. Ils trouveront en effet de multiples informations sur l'organisation de la profession, les filières de formations... L'actualité la plus récente du mouvement actuariel est également accessible. Notamment, les derniers communiqués de presse sont accessibles à partir de la page d'accueil.



5

Le site internet s'est donc affirmé au fil des années comme un vecteur essentiel de la communication. La décision du Conseil d'administration de créer un Comité de pilotage du site traduit la volonté affirmée de faire évoluer le site pour qu'il réponde toujours davantage aux besoins des membres. Ce Comité a donc pour vocation de s'assurer de la bonne adéquation de l'outil avec les attentes des utilisateurs et d'anticiper les évolutions qui favoriseront l'efficacité et le dynamisme de notre mouvement.

Au quotidien, les Commissions, Groupes de travail, Comités constitués au sein de l'Institut sont des sources essentielles d'approvisionnement du site en informations. Ainsi, les membres, par leur appartenance à ces différentes entités, ont tous vocation à être des acteurs de la vie du site. Il existe en effet plus de 70 Commissions et Groupes de travail ! Ce sont donc des centaines de membres qui s'investissent et travaillent sur des sujets extrêmement variés. Le partage de leurs productions est une véritable richesse et le site de l'Institut a un rôle privilégié à jouer en ce domaine.

Vous êtes intéressé à contribuer à la vie du site internet de l'Institut ? Nous vous invitons alors à vous reporter à la fiche relative au Comité de pilotage Internet.



X | LES COMMUNAUTÉS

Au-delà des Commissions et des Groupes de travail qui permettent aux membres de se retrouver autour de thèmes professionnels, le Mouvement actuariel est composé également de Communautés qui favorisent les rencontres et les échanges. Elles ont des objectifs et des modes de fonctionnement différents mais toutes agissent en lien et en cohérence avec l'Institut des actuaires. Elles permettent, grâce à l'organisation d'événements sociaux ou autour de thématiques variées, aux Membres de l'Institut de renforcer leurs liens, de partager leurs expériences et de pérenniser leurs relations au sein de la profession actuarielle.

Si certaines de ces Communautés sont parfois très anciennes (par exemple certaines Amicales) d'autres sont beaucoup plus récentes. Il en est ainsi, par exemple, du Club ERM ou d'Actu'Elles. Le soutien apporté à ces communautés et l'émergence de nouvelles entités témoignent de la volonté affirmée de l'Institut des actuaires de proposer aux membres de trouver au sein du Mouvement actuariel des structures d'accueil qui répondent à la diversité de leurs attentes et de leurs besoins. Chacune de ces Communautés a donc son propre objet et son propre mode d'organisation permettant ainsi de s'adapter au mieux aux souhaits des Membres qui en font partie. Toutes peuvent compter, à des titres divers (logistique, dotations, communication...) sur l'appui et le soutien de l'Institut. En effet, les Communautés sont des facteurs clés du dynamisme et du rayonnement de notre profession. Par ailleurs, elles contribuent de manière essentielle à développer les valeurs de solidarité et de convivialité entre les Membres. Autant de raisons pour que les Communautés actuelles, mais aussi celles qui pourraient être créées, trouvent au sein de l'Institut à la fois accueil, écoute et disponibilité.

1

LES 4 AMICALES

a) AAP**I • Origine**

Créée en 2002 en tant qu'amicale réunissant les actuaires, membres de l'Institut des actuaires, ayant suivi une formation d'actuariat de Paris ou de la région parisienne (CDI, CEA, CNAM, Dauphine, ENSAE, ESSEC, ISUP).

II • Objet et réalisations

- 1- Développer des activités d'Amicale, notamment en organisant ou en aidant à l'organisation d'événements festifs ou scientifiques.
- 2-
 - Mise en place d'une réunion d'accueil des nouveaux actuaires reprise par l'Institut des actuaires ;
 - Concours d'articles afin de favoriser la participation de jeunes actuaires au Congrès International des Actuaires à Washington en 2014 et aux colloques d'Oslo en 2015 ;
 - Contribution au dîner des 50 ans de l'actuariat à l'ISUP ;
 - Subvention aux activités extra-professionnelles des actuaires (10 km de l'assurance, Nuit des Actuaires, Galas, ...) ;
 - Aide à la recherche par la prise en charge des inscriptions de chercheurs en actuariat lors de réunions actuarielles.
 - Soirée festive « Les actuaires ont du talent », démontrant que les actuaires ne font pas que des mathématiques.

III • Membres

Tout actuairer, à jour de ses cotisations à l'Institut des actuaires, ayant suivi une formation d'actuariat à Paris ou dans la région parisienne, est membre de droit de l'AAP (CEA, CNAM, Collège des Ingénieurs, ENSAE, ESSEC, Examen direct, ISUP, Université Paris Dauphine).

Site : www.actuaires-paris.com

IV • Composition du Conseil d'Administration**Président :**

– Pierre MATHOULIN

Vice-présidente :

– Florence PICARD

Trésorier et Secrétaire général :

– André GRONDIN

Membres :

- Thomas BÉHAR
- Jean BERTHON
- Hélène DUBOIS
- Emmanuel DUBREUIL
- Vincent DUPRIEZ
- Arnaud EHRHARD
- Hervé FRAYSSE
- Philippe GOUBEAULT
- Pierre MAES
- Sylviane MASSON
- Thierry POINCELIN
- Emmanuel TASSIN
- Martine VAREILLES



1

b) Association ISFA

I • Objectif de l'association

L'Association se donne plusieurs objectifs :

- Favoriser la solidarité entre les membres et les générations,
- Transmettre les valeurs de notre formation et assurer sa représentation au sein du monde des entreprises et des organisations professionnelles,
- Accompagner le développement et la réalisation des objectifs de l'École ISFA.

Les réalisations de l'Association ISFA au cours de l'année sont nombreuses :

- Organisation d'évènements : débats et rencontres professionnels, déjeuners et dîners amicaux, gala annuel de l'ISFA et soirée d'accueil de la nouvelle promotion
- Actions auprès des membres : parrainage des étudiants, bourse du mérite et tournoi de football ISFA intergénérationnel,
- Communication sur l'Association et l'école à travers la publication de la Revue ISFA,
- Création et animation du site internet véritable ciment du réseau ISFA comprenant un annuaire des anciens, une bourse d'emplois en ligne...
- Couverture d'évènements comme le Forum ISFA, la Nuit des Actuaire ou encore le Congrès International des actuaire.

Pour toutes questions concernant ces activités, n'hésitez pas à nous envoyer un email à activites@asso-isfa.com.

II • Qui sommes-nous ?

L'Association ISFA regroupe tous les anciens élèves de l'Institut de Sciences Financière et d'Assurances de Lyon, soit près de 1200 personnes physiques, spécialistes de la gestion des risques.

Les membres de l'association se distinguent par différents statuts.

Les membres adhérents représentent les membres cotisant de l'Association. La cotisation annuelle versée à l'Association représente un soutien au mouvement ISFA en permettant à l'Association de fonctionner. En outre, cette cotisation permet de bénéficier de la gratuité et d'un accès prioritaire aux petits déjeuners débats, de réductions sur les rendez-vous amicaux organisés par l'association et de bien d'autres avantages.

Les membres affiliés sont des personnes morales (comme des entreprises) qui participent activement au développement du réseau ISFA soit en facilitant l'organisation de certains de nos évènements, soit en effectuant des dons. En 2015, les entreprises suivantes ont apporté leur soutien à l'association : ACOFI -ACTUARIS – APRIL – LA FRANCAISE – OPTIMIND WINTER – SCOR.

Les membres correspondants sont les interlocuteurs privilégiés du conseil de l'association pour transmettre les diverses informations ou annonces à chaque promotion ISFA. Si vous souhaitez être correspondant de promotion, vous pouvez envoyer un email à : tlim@laposte.net

Le Conseil d'administration est en charge de toute l'organisation des activités de l'association. Ce conseil se compose de :

- Cyril BARRITAUD (Vice-Secrétaire général)
- Frédéric BERNHEIM
- Romaric CHALENDARD
- Laure CHATEL
- Denis CLOT
- Aurélien COULOUMY (Président)
- Sarah DAMI
- Mathieu DARNIS
- Baptiste DAVID
- Adrien DUTREVIS (Secrétaire général)
- Jean-Michel EYRAUD
- Anne EYRAUD-LOISEL
- Julien GOUSSET (Vice-Président)
- Sebastien HALTER
- Thomas KROELY
- Ty LIM
- Gildas ROBERT (Vice-Président)
- Éric SMUTEK (Trésorier)
- David VALLEE

Pour devenir membre du conseil et ainsi participer activement au mouvement ISFA, n'hésitez pas à nous joindre par email à president@asso-isfa.com.

III • Comment nous contacter ?

L'Association ISFA dispose d'un site internet (www.asso-isfa.com) mais est également disponible sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Viadeo. Vous pouvez également contacter les membres du conseil directement !



1

c) A2B

I • Origine

Créée en 1992 en tant qu'amicale des anciens élèves de l'Euro Institut Jean Dieudonné de Brest et membres de l'Institut des actuaires.

II • Objet

Les missions de l'association sont de :

- développer des rencontres amicales entre les anciens élèves,
- contribuer au développement et à la promotion de l'Euro Institut d'Actuariat,
- contribuer au dynamisme de l'Institut des actuaires,
- promouvoir le métier d'actuaire,
- contribuer à l'intégration des nouveaux diplômés de l'EURIA dans la profession.

III • Mode de désignation des membres

L'accès de l'association est restreint aux anciens élèves de l'Euro Institut d'Actuariat Jean Dieudonné de Brest et membres de l'Institut des actuaires.

IV • Composition du Comité

au 31/08/2015

Présidente : Isabelle DEVINE

Vice-président : Pierre HAZAEL-MASSIEUX

Trésorier : Dominique ABGRALL

Secrétaire général : Rémi GRABOWSKI

Autres Membres :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| - Kamal ARMEL | - Ronan BUROS |
| - Geoffroy BEUIL | - Caroline LOZACH-BODILIS |
| - Mehdi BOUEDDINE | - Alexis MERX |
| - Swan BROUTARD | - Yassir RADI |

Pour rejoindre l'association et contribuer à son développement, contactez-nous par email à : actuairedebretagne@hotmail.fr.

V • Fonctionnement

L'association se compose d'un conseil d'administration élu tous les deux années lors d'une assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit tout au long de l'année afin de coordonner les différentes activités de l'association, à savoir :

- Promotion de l'Euro Institut d'Actuariat et contribution à la vie de l'école,

- Accueil des nouveaux diplômés,
- Promotion de l'Institut des actuaires,
- Création de partenariats avec les amicales des anciens élèves des autres écoles,
- Organisation de présentations de sujets techniques,
- Journée de rencontre avec les élèves de l'Euro Institut d'Actuariat,
- Rencontres amicales et culturelles entre membres,
- Diffusion des offres d'emploi.

VI • Événements 2015

En accord avec les objectifs de l'association, les événements de l'association sont pour cette année 2015, les suivants :

1. Présentation des Voeux 2015 du 20 janvier 2015

Cet événement est organisé traditionnellement dans un restaurant parisien.

2. Soirée de rencontre avec les élèves de l'EURIA à Paris du 31 janvier 2015

Cette soirée permet les échanges entre les membres de l'association et les étudiants de l'EURIA dans un lieu convivial.

3. Concours d'Oslo du 7 au 10 juin 2015

Les quatre associations d'actuaires (A2B, AAP, Association ISFA et USA), ont organisé un concours ouvert à tous les membres de l'Institut des actuaires des promotions 2011 à 2014 afin de présenter un papier au Congrès International des Actuaires à Oslo du 7 au 10 juin 2015.

4. 10 km des actuaires du 14 juin 2015

Cinq amicales des anciens (LADD, A2B, USA, AAP et AAE-ISUP) ont une nouvelle fois organisé un événement autour d'une course de 10 km dans Paris. Cette année, 48 coureurs ont pris la ligne de départ pour ne pas seulement finir premiers de la course mais aussi courir en équipe de 4 personnes dans l'objectif de collecter des points selon différents critères.

5. Soirée de sujet technique en septembre 2015

En partenariat avec les anciens de Strasbourg (USA), l'A2B a organisé une soirée de sujet technique autour de thèmes actuariels d'actualité

6. Accueil de la nouvelle promotion et Assemblée Générale en octobre 2015

Cette soirée organisée dans un restaurant parisien permet d'intégrer la promotion sortante au sein de l'amicale dans un contexte convivial pour favoriser les échanges.

7. Visite guidée dans un musée parisien en novembre 2015

Tous les ans au mois de novembre une visite culturelle, accompagnée d'un conférencier agréé, est organisée par l'amicale.



1

d) USA

I • Origine

L'Union Strasbourgeoise des Actuaire (USA) a été créée en 1987, date à laquelle les diplômés de la première promotion d'actuaire de l'université de Strasbourg débutèrent leur carrière.

II • Objet

Les missions de l'association sont les suivantes :

- entretenir des liens d'amitiés et favoriser l'entraide entre ses membres,
- accueillir les nouveaux diplômés et faciliter leur intégration au sein de l'Institut des actuaire,
- créer des liens entre l'Institut des actuaire et les membres de l'association,
- tisser des liens avec les autres associations d'actuaire,
- entretenir des liens avec l'Université de Strasbourg.

III • Mode de désignation des membres

L'admission des membres est prononcée par le Conseil d'administration.

L'association se compose de :

- membres actifs professionnels : les diplômés de la formation d'actuarial de Strasbourg,
- membres actifs étudiants : les étudiants de la dernière année de la formation universitaire d'actuarial de Strasbourg,
- membres d'honneur : nommés lors d'une Assemblée générale sur proposition du conseil,
- membres bienfaiteurs : personnes physiques ou morales qui versent une cotisation supérieure à un minimum fixé par le Conseil d'administration.

IV • Composition du Conseil d'administration

au 31/08/2015

Président : Étienne BUSSON
 Vice-président : Pierre MARTEL
 Trésorière : Élodie MOURRAIN
 Secrétaire générale : Nicolas DESHAYES

Membres du Conseil :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - Yann BECKER | - Augustin MONNERY |
| - Pierre COCHAIN | - Ziad OSSENY |
| - Thomas HAEGEL | - Yi RONG |
| - Marine LERQUIER | - Valentin SAVIDAN |
| - Julien MATHIS | - Aurélie THIZY |
| - Clarisse MBAPOU | - Adrien TROIANOWSKI |

V • Fonctionnement

L'USA est composée d'un Conseil d'administration élu pour une durée de 2 années par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a tout pouvoir de gestion de l'association et applique les objectifs présentés dans le plan d'activité présenté en Assemblée générale.

Les membres du Conseil se réunissent mensuellement, c'est l'occasion pour chacun de présenter ses idées, l'état d'avancement des travaux et de débattre. Ces réunions sont ouvertes à tous les membres souhaitant s'investir.

Pour rejoindre l'association et contribuer à son développement, contactez-nous par l'adresse suivante : contact@actuairestrasbourg.com

VI • Événements

De nombreux moments conviviaux entre membres ont été organisés :

- Apéritifs dînatoires à Paris ;
- Cocktail de clôture des journées actuarielles à Strasbourg ;
- Plusieurs soirées sportives ;
- Présentation des différents métiers de l'Actuaire aux étudiants à Strasbourg ;
- Étude sur le devenir des anciens de la formation (très prochainement) ;
- Etc.

Des événements en coordination avec des amicales d'anciens des autres formations d'actuarial :

- Participation et organisation du concours permettant à un jeune actuaire de participer au Congrès international des actuaire à Washington ;
- Organisation et mise en place avec les autres associations d'actuaire (DAUPHINE-LADD, ISUP-AAE-ISUP, EURIA-A²B, STRASBOURG-USA et AAP) des 10 kms des Actuaire puis du cocktail de remise des prix ;
- Co-organisation de présentations techniques (très prochainement) ;
- Etc.

Liens avec l'Université de Strasbourg :

- L'USA est intégrée dans plusieurs projets de l'Université de Strasbourg et en contact permanent avec les instances dirigeantes du diplômé d'actuarial de Strasbourg (DUAS).



2

ACTU'ELLES

I • Origine

Créée par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

Les objectifs du réseau :

- Mettre en avant les femmes actuares
- Promouvoir l'égalité des chances et la diversité
- Partager les différentes expériences d'hommes et de femmes
- Aider à développer son réseau

III • Mode de désignation des membres

Réseau mixte ouvert à tous et toutes les membres de l'Institut des actuares. Inscription libre via la communauté Actu'Elles du site de l'Institut des actuares.

Si vous souhaitez participer activement au comité de pilotage ou organiser des événements pour Actu'Elles adresser votre candidature à :
actu-elles-admin@institutdesactuares.com

IV • Composition

Comité de pilotage organisé par Claude CHASSAIN et composé de :

- Laurence BAUDUIN
- Amélie BREITBURD
- Anaid CHAHINIAN
- Claude CHASSAIN
- Nathalie GASTÉ
- Corinne GOUTHIERE
- Laurence HENRIET-GERMAIN
- Cécile MÉRINE
- Hélène N'DIAYE
- Stéphanie PELLETIER
- Alexandrine DE VALLOIS

Membres :

Toutes les personnes inscrites à la communauté Actu'Elles ayant fait acte de candidature.



3

KACTU'Z

I • Origine

Association de loi 1901 à but non lucratif, créée en mai 2003 par cinq actuaires.

II • Objet

L'association a pour objectif de promouvoir le mouvement actuariel français en fédérant les actuaires issus des différentes formations et en renforçant le lien intergénérationnel au sein de la profession. Depuis sa création il y a 12 ans, l'association chaque année de plus en plus d'acteurs du monde de l'actuariat tels que des associations d'anciens élèves, des enseignants, des professionnels, des étudiants...

L'activité principale est l'organisation annuelle de deux journées, entre mars et avril, dédiées au rassemblement des actuaires et futurs actuaires. Des tournois sportifs sont organisés sur la 1^{re} journée et la soirée de prestige « la Nuit des Actuaires » se déroule la 2^e journée. Cet événement est l'un des plus grands rassemblements d'actuaires en France avec plus de 1200 personnes présentes.

III • Perspectives

L'association a pour autre ambition d'étendre ces événements au mouvement actuariel européen et réfléchit également à organiser un forum inter-formations d'actuaires.

IV • Mode de désignation des membres

Chaque année, une vingtaine de membres actifs issus des différentes formations d'actuariat organisent ces deux événements. Un nouveau bureau est élu chaque année par les membres actifs de l'association lors d'une assemblée générale.

Tous les actuaires français peuvent devenir membre de l'association en nous contactant via notre site Internet <http://www.kactuz.fr/> ou directement par mail contact@kactuz.fr.

V • Fonctionnement

Tout au long de l'année, les membres se réunissent 2 à 4 fois par mois afin de coordonner plusieurs groupes de travail :

- Rechercher des sponsors : démarcher les entreprises afin de leur proposer une offre de partenariat
- Rechercher des salles pour les différents événements
- Communiquer dans le milieu actuariel
- Créer un graphisme propre à l'année
- Mettre à jour le site Internet
- Organiser les différents tournois sportifs
- Trouver des animations à proposer lors de la soirée

- Coordonner les différents prestataires qui interviendront sur ces deux jours, ...

L'organisation de ces événements nécessite neuf mois de travail.

L'Institut des actuaires soutient l'association depuis sa création.

VI • Composition de l'association

au 01/10/2015

Co-Présidents :

- Ronan BLAIZE
- Marylène DE CUBBER

Co-Trésoriers :

- Pauline CHARTRAIN
- André GRONDIN

Secrétaire :

- Chadia ATTOUMANE

Membres actifs :

- Minal BAHIER
- Bastien MARBACH
- Victor CHAMBAUD
- Abdel CHARCHOUR
- Claire-Marie CHEVAL
- Charlotte COUALLIER
- Antoine DAMASSE
- Nassim EZZAKRAOUI
- Hervé FRAYSSE
- Sébastien HALTER
- Cédric JACQUET
- Julie LAVENU
- Audrey LOISEAU
- Pierre MAES
- Emmanuel MARTINEZ
- Julien MATHIS
- Agatha NGO
- Ziad OSSENI
- Chloé PARFAIT
- Catharine RAJASUNDRAM
- Jérôme ROSSET
- Philippe SCHMITT
- Vincent SOULAS
- Florent WILHEMY



4

CLUB ERM

I • Origine

Le Club ERM a été lancé en juin 2013 lors du congrès international des Actuaire à Lyon. La décision de créer un réseau d'anciens élèves de la formation Actuaire Expert ERM-CERA est née fin 2012 face au développement du nombre de diplômés et à la qualification CERA obtenue pour la formation la même année.

II • Objet

Le Club ERM a, tout d'abord, pour vocation de fédérer la communauté des anciens élèves de la formation Actuaire Expert ERM mais l'adhésion n'est pas réservée aux seuls diplômés. Elle est également ouverte aux professionnels de la gestion des risques exerçant principalement au sein d'organismes en lien avec les activités d'assurance et de financier. Au travers de manifestations, de rencontres et de publications régulières, le Club ERM œuvre pour la reconnaissance du développement de l'ERM et la dynamisation de la communauté des actuaire IA en charge de la gestion des risques. Les différentes activités du Club ERM incluent notamment :

- La création d'un réseau professionnel autour des thématiques de Gestion des Risques, permettant la mise en relation ou la prise de contact, facilitant les échanges et les discussions entre professionnels ;
- La présentation de certains travaux réalisés par les étudiants dans le cadre de leur mémoire de fin d'études lors des « Midis ERM » et la publication de ces travaux sous la forme d'un « Cahier ERM » ;
- Une journée de conférence annuelle (« Journée des Actuaire Expert ERM ») dont la première s'est déroulée le 10 avril 2014. L'édition 2014 a regroupé 100 participants.
- Enfin, des travaux sont lancés pour transformer certains mémoires ERM en article de recherche, en partenariat avec différents chercheurs et actuaire expérimentés.

III • Mode de désignation des membres

Le Club ERM s'adresse en priorité aux anciens élèves de la formation Actuaire Expert ERM, tous qualifiés CERA soit 91 actuaire à ce jour (promotions 2009 à 2013). Toutefois, pour enrichir les échanges, le Club ERM est ouvert aux professionnels de la gestion des risques au sein d'institutions financières (banque, assurance, réassurance) tant en France qu'à l'étranger. Pour devenir membre du Club ERM, l'adhésion se fait via le groupe communautaire développé sur LinkedIn (<https://www.linkedin.com/groups/Club-ERM-4856878/about>).

IV • Composition

Bureau du Club ERM au 30/09/2015 :

- David DUBOIS
- Tristan PALERM
- Voahirana RANAIVOZANANY
- Nefissa SATOR



5

ACTUAIRES FRANCOPHONES AU ROYAUME-UNI

I • Origine

Le premier événement fut organisé en février 2013 par Benoît Rio et Catherine Cernesson. Il visait à réunir les actuaires ayant suivi leur cursus d'actuariat en France, ainsi que les actuaires francophones membres de l'institut britannique (IFoA – "Institute and Faculty of Actuaries").

II • Objet

- Proposer dans un esprit de convivialité et de confraternité des rencontres entre actuaires francophones qui exercent au Royaume-Uni, tout particulièrement à ceux qui résident à Londres ou dans sa périphérie ;
- Partager expériences et connaissances, centres d'intérêt et sujets de préoccupation, notamment ceux en rapport à la situation d'actuaires expatriés, comme par exemple la reconnaissance du diplôme d'actuariat en Angleterre, l'utilisation des outils mis à disposition par l'institut britannique, le marché de l'emploi au Royaume-Uni et/ou en France ;
- Contribuer à développer le réseau d'actuaires francophones au Royaume-Uni ;
- Permettre aux participants de faire un point sur les sujets d'actualité et sur la vie de l'institut des actuaires français ;
- Promouvoir les échanges entre actuaires francophones et britanniques dans le domaine de l'actuariat.

III • Mode désignation des membres

Réseau ouvert à tous les membres des instituts des actuaires britanniques, français, belges, suisses, canadiens et autres francophones.

Les actuaires français expatriés sont automatiquement invités aux rencontres. Si vous êtes actuaire francophone, que vous résidez au Royaume-Uni et n'avez pas été invité, adressez votre souhait de rejoindre la liste des invités à l'institut des actuaires, à :

benoit.rio@uk.pwc.com
et/ou clementinevalat@gmail.com

IV • Composition du comité d'organisation

- Benoît Rio
- Clémentine Valat-Robert

Pour rejoindre le comité et contribuer au développement du réseau, contactez-nous par email à :
benoit.rio@uk.pwc.com
et/ou clementinevalat@gmail.com
Toute contribution est bienvenue.



6

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ACTUARIELS NON-VIE

I • Origine

Créée par décision du Conseil d'administration.

II • Objet

Lieu d'échange pour les Directeurs actuariels non-vie.

III • Mode de désignation des membres

Les Directeurs actuariels des compagnies d'assurance non-vie et des mutuelles non vie membres de l'Institut des actuaires sont automatiquement invités à cette conférence.

Si vous êtes Directeur actuariel d'une compagnie d'assurance non-vie ou d'une mutuelle non-vie et n'avez pas été invité, adressez votre souhait de rejoindre le groupe à :

DirecteursActuarielsNonVie@institutdesactuaires.com

IV • Composition de la communauté

au 30/09/2015

Responsable :

– Claude CHASSAIN (Deloitte) : Organisateur & modérateur du groupe

Membres :

Directeurs actuariels des compagnies d'assurance non-vie et des mutuelles non-vie membres de l'Institut des actuaires.



7

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ACTUARIELS VIE

I • Origine

Réunion informelle des directeurs actuariels des compagnies d'assurance-vie.

II • Objet

L'objet de la Conférence est de permettre aux directeurs actuariels des principales compagnies vie d'échanger sur les lois et règlements impactant l'assurance de personnes et la position des actuaires dans les compagnies.

La Conférence contribue à l'élaboration des prises de position de l'Institut des actuaires sur les sujets concernant, entre autres, la fonction actuarielle, la déontologie ou les éléments techniques de l'assurance de personnes.

Les réunions ont lieu tous les trois mois environ autour du Président de l'Institut.

III • Mode de désignation des membres

La Conférence est une réunion informelle, dont les participants sont cooptés au sein des compagnies.

La direction effective d'un département actuariel est requise pour y participer, ainsi qu'une expérience suffisante dans les fonctions actuarielles.

La Conférence est organisée par un non directeur en compagnie qui en assure les réunions et les éventuels comptes-rendus.

IV • Composition de la conférence

au 30/09/2015

Organisateur :

– Romain DURAND

Membres :

– Thomas BÉHAR
– Blaise BOURGEOIS
– Julien BRAMI
– Frédéric DUCREUX
– Sophie DUREU
– Laurent FOESSEL
– Christian KORTEBEIN
– Jean MALHOMME
– Éric MARTIN
– Hélène NDIAYE
– Remi SAUCIE
– David SIMON



8

AMICALE DES ACTUAIRES DU NORD

I • Origine

26 mars 2004.

II • Objet

L'Amicale des Actuaraires du Nord propose dans un esprit de convivialité et de confraternité des rencontres entre actuaires qui exercent dans la région Nord-Pas de Calais. Outre l'accueil de nouveaux membres, ces rencontres permettent aux participants de faire un point sur les sujets d'actualité, les nouveaux textes réglementaires et sur la vie de l'Institut des actuaires (congrès, journées d'étude...).

III • Mode de désignation des membres

L'Amicale accueille les actuaires Membres de l'Institut des actuaires qui en font la demande auprès de M. Eric Delafosse : eric.delafosse@ag2rlamondiale.fr

IV • Composition**Président :**

– Eric DELAFOSSE

Secrétaire :

– Patrice MICHALICKI

Membres :

– Valérie ANDRE	– Philippe GUIROD
– Laurence BAUDUIN	– Blandine HOUSSIN
– Olivier BOUGAREL	– Alain KOUTOUAN
– Angelo CARIA	– Perrine KLEIN
– Thomas CARIOU	– Maxime LEMAIRE
– Valérie COLIN	– Patrice MICHALICKI
– Xavier COLIN	– Jacques PERROT
– Julien DEJONGHE	– Constance PROUST
– Eric DELAFOSSE	– Fabrice REMY
– Arnaud DELCROIX	– Olivier SANSON
– Bintou DIABY	– Arnould STAS
– David DUBOIS	– Ghislain TAMNWO
– Sébastien DUPLOUY	– NOKAM
– Anne-Catherine FRISTOT	– Laurent THEPKAISONE
– Bastien GODRIX	– Marc TREMBLAY
– Luc GREBILLE	– Damien TREMEL
– Jean-Charles GROLLEMUND	– Olivier VANET



9

ASSOCIATION ACTUARIELLE SINO-FRANÇAISE

I • Origine

Fondée en juin 2009 avec le soutien conjoint de l'Institut des actuaires et de l'Association pour la Diffusion Internationale de l'Actuariat Français, l'Association Actuarielle Sino Française (AASF) a pour vocation de promouvoir les échanges entre la France et la Chine dans les domaines actuariels, des services financiers et d'assurances.

Constituée d'actuaires associés ou qualifiés, travaillant dans différents secteurs d'assurances ou de services financiers, l'association possède un réseau étendu grâce à ses différentes antennes en Europe et en Asie.

II • Objet

Fournir aux membres de l'AASF une plateforme d'échange servant aux partages des expériences et des connaissances en actuariat et en assurance

- Enrichir le réseau des membres de l'AASF via des activités professionnelles et sociales.
- Promouvoir les échanges entre la France et la Chine dans le domaine de l'actuariat.
- Promouvoir et diffuser l'actuariat français en Chine et en Asie.

III • Website

<http://www.chineseactuary.org/>

IV • AASF dans le monde

Les membres de l'associations sont actifs dans le monde entier, quatre antennes ont été créées hors de France : Shanghai, Hongkong, Londres et Zurich. Partout, les membres sont très appréciés de par leurs compétences professionnelles, leur ouverture d'esprit et leur capacité personnelle, ceci grâce à une solide formation de base, un parcours biculturel et des expériences acquises en France.

V • Les publications

Depuis 2010, AASF a édité quatre Newsletters qui ont été largement diffusées en Europe et en Chine.

VI • Les membres

Le président de l'AASF est Antoine Zhou. À ce jour, l'AASF compte 66 membres issus de différentes formations françaises en actuariat, parmi lesquels 38 sont membres de l'Institut des actuaires, 27 sont des étudiants en formation d'actuariat. L'AASF comprend également des membres actuaires travaillant en Europe en dehors de la France et en Chine.

VII • Composition du bureau

Président :

– Antoine ZHOU

Secrétaire :

– Mingjie YU

Membres :

– Yu PEI
 – Lingjie LI
 – Meng MENG
 – Lijuan LIU
 – Tao ZHANG
 – Maikai SUN
 – Ruoyun HU



10 COMMUNAUTÉ RH

Responsables

Laurie PAILLAT, Jean KIMMEL avec l'aide de Hélène DUBOIS qui a lancé le groupe en 2013-2014.

Qui définit ses missions et/ou ses objectifs ?

Le Groupe de Travail.

Quelle est sa pérennité (structure permanente ou provisoire) ?

Structure permanente (si suffisamment de membres dans le temps).

Qui peut participer ? Accès libre ou restreint ? Comment s'organise le recrutement ?

De façon permanente : les membres de l'institut à jour de leurs cotisations ayant un rôle dans la fonction RH - C&B, occasionnellement des professionnels non membres sont invités à participer à nos réunions en fonction des thèmes choisis.

Quel mode de fonctionnement (fréquence des réunions, organisation interne, répartition des tâches...) ?

Une réunion par mois en principe, chaque date est fixée lors de la réunion pour la réunion suivante.

Bref descriptif des réalisations passées, des manifestations organisées... :

Présentation des enjeux de la rémunération variable face aux nouvelles contraintes légales dans la banque (Jérémy Noé - BNP Paribas), rencontre avec Denis Campana (Directeur Prévoyance Mercer) sur les enjeux des mutuelles en France, rencontre avec Natixis sur la gestion financière alternative au monétaire, rencontre prévue avec Vincent Goudot (Globekeys) sur un outil de retraite à l'international, formation sur la communication de chiffres complexes à des non spécialistes.

Quels sont les travaux en cours et les livrables à venir ?

Groupe de travail en phase de structuration.

Quels sont les perspectives à court et long terme ?

À court terme : création d'une dynamique autour de la fonction C&B et le rôle de l'actuaire ; à long terme réalisation de travaux sur des thèmes permettant de mettre en avant l'apport de l'actuaire dans la fonction C&B.

Y-a-t-il des relations avec des organisations tierces... ?

Oui, cabinet de consultants en rémunération et avantages sociaux, spécialistes de l'épargne salariale, ORAS.



11

DIFFUSION INTERNATIONALE DE L'ACTUARIAT FRANÇAIS (DIAF)

I • Origine

Fondée en 2002 à l'initiative de M. Serge Degallaix, ancien ambassadeur de France au Vietnam, et M. Duc Cominh, l'association DIAF a pour objet « la diffusion internationale de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de l'actuariat selon les conceptions françaises. À ce titre, elle entend notamment contribuer à l'effort de formation des jeunes cadres des pays en voie de développement » (extrait des statuts). De façon plus générale, DIAF soutient tout projet susceptible d'appréhender, d'analyser et de traiter les risques dans ses différentes dimensions.

II • Objet

- Obtenir la reconnaissance du diplôme français du titre professionnel délivré par l'Institut des actuaires par les pays émergents susceptibles de bénéficier des actions de DIAF : Amérique Latine (Brésil, Colombie), Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal), Asie (Chine, Vietnam), Liban, ... Apporter un soutien financier ou politique aux projets de formation initialisés par les universités françaises ou les universités des pays émergents.
- Co-organiser des séminaires et des colloques.
- Être actionnaire dans des établissements d'enseignement supérieur afin d'y promouvoir des actions de formation répondant aux objectifs généraux de l'Association.

III • Les partenaires de la DIAF

LISFA (Lyon), l'Institut des actuaires, l'Université Hoa Sen (Ho Chi Minh, Vietnam), l'Université de Pékin (Chine), l'Université Saint Joseph (Liban), l'Université Paris Dauphine, l'Université Polytechnique de Tunis (Tunisie), l'École Supérieure d'Administration et de Management de Tunis (SESAME), l'Institut Tunis-Dauphine, l'Université nationale de Colombie, le centre de « Modelamiento Matematica » de Santiago (Chili), l'Institut International d'Assurance (Yaoundé, Cameroun), la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion à (Dakar), le Lycée Mba (Libreville, Gabon), le Lycée Bellevue à Fort-de-France.

IV • Composition du bureau de la DIAF

Président :

– Serge DEGALLAIX

Vice-présidente :

– Patricia LACOSTE

Secrétaire général :

– Duc Co MINH

Trésorier :

– Jean-Claude AUGROS



12

SACEI SYNDICAT DES ACTUAIRES CONSEILS ET ACTUAIRES-EXPERTS

I • Composition

Président :

– François LUSSON

Membres :

– Pierre ARNAL	– Véronique LAMBLE
– Geneviève BERAUD-GRAVILLON	– Guillaume LEROY
– Philippe BERGER	– Jean-Marc LEVERRIER
– Thierry BERTHOUZE	– François LUSSON
– Daniel BILLET	– Anne MARION
– Céline BLATTNER	– Pascal MARON
– Philippe BLEIN	– Bruno MASSONNET
– Anne-Charlotte BONGARD	– Pierre MATHOULIN
– Jean-Marc BONIFACIO	– Véronique MATTEI
– Denis BOURGEOIS	– Alain MOEGLIN
– Philippe CHOU	– Xavier NAKO
– Jean-Michel CLEMENT	– Patrice PALSKEY
– Arnaud COHEN	– Michel PIERMAY
– Gérard CROSET	– Frédéric PLANCHET
– Antoine DELARUE	– Jean-Philippe REGAT
– Gilles DEPOMMIER	– Olivier RENAUDIN
– Michaël DONIO	– Sylvain ROUSSEAU
– Hervé DOUARD	– Valérie SCHMITT
– Brigitte ECARY	– Olivier SEGUIN
– Gilles ECARY	– Catherine SOULARD
– Laurent FAUCILLON	– Emmanuel TASSIN
– Norbert GAUTRON	– Pierre THÉRON
– Pierre HABERT	– Marc TOURTOULOU
– Étienne IZRALEWICZ	– Maud VANNIER-MOREAU
– Philippe LALOT	– Christiaan WEIJLING

II • Objectif

Le syndicat des actuaires-conseils et actuaires-experts indépendants (SACEI) s'attache à promouvoir un actuariat-conseil réellement indépendant au seul service de ses clients.

Il est apparu aux actuaires-conseils et actuaires-experts que, alors que leur métier connaissait un fort développement, notamment avec la création de l'Institut des actuaires, il avait également des caractéristiques particulières, avec des besoins spécifiques propres (définition de normes professionnelles de la profession, déontologie des relations avec les clients, développement de la profession, ...). C'est pourquoi ces actuaires, membres de l'Institut des actuaires et exerçant des métiers d'actuaire-conseil ou d'actuaire-expert, ont éprouvé le besoin de créer le syndicat.

Il a notamment adopté un code de déontologie, un code de bonne conduite pour les appels d'offre et un code de conduite des actuaires-conseils et actuaires-conseils indépendants intervenant dans la mise en place et la modification des couvertures d'assurance ou de protection sociale.



13

ASSOCIATION DES ACTUAIRES AFRICAINS

I • Origine

Fondée en mars 2014, l'AAA est une association professionnelle de loi 1901 à but non lucratif.

II • Objet

Les objectifs de l'AAA sont :

- Le rassemblement de toutes les personnes sensibles à la promotion de l'actuariat et de l'assurance en Afrique
- L'actuariat en général et en particulier son expression en Afrique
- L'interactivité entre acteurs de l'assurance africaine et de la diaspora
- Les réflexions sur des thèmes économiques et actuariels
- L'insertion professionnelle à travers la diffusion des offres d'emploi, des stages et césures

III • Mode de désignation des membres du conseil

La liste choisie pour administrer l'association est élue à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres de l'association réunis en Assemblée générale.

IV • Composition du Conseil d'administration

- Nasr'dine FAZUL
- Thierry Ndem GARKA
- Aymric KAMEGA
- Josephine KOUASSI
- Koko LAWSON
- Edith NDEMGNE
- Arnauld defo NOTAM
- Farlane PIEBY
- Aliou SOW
- Landry YOBOUA ANGOUA

V • Membres

L'association comporte aujourd'hui une centaine de membres.





Ce document « Présentation de l'organisation institutionnelle de l'Institut des actuaires, de ses Commissions, Groupes de Travail et Communautés », est édité par la Société des actuaires, une société de l'Institut des actuaires.

Directeur de publication : Thomas Béhar

Commission paritaire : 0319T 91278

Achévé de rédiger le 12 octobre 2015.

Réalisation graphique : Éditions 360.

Impression : Imprimé en CE.

Ce document présente les différentes structures membres ou proches de l'Institut des actuaires, qui ensemble constituent le mouvement actuariel, telles qu'elles existent à la date où nous achevons de rédiger, sans présumer de leur existence future ou de l'existence passée ou présente d'autres organisations. Reflet d'un mouvement en perpétuelle évolution, il ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'exactitude. Pour l'améliorer, toutes vos suggestions sont bienvenues. Nous vous remercions de nous les adresser à : centpourcentactuaires@institutdesactuaires.com.

L'Institut des actuaires tient à remercier, pour leur apport décisif à l'élaboration de ce document, premier du genre, ses nombreux contributeurs bénévoles, ainsi que ses collaborateurs.

Institut des actuaires - Maison des actuaires - 4 rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris

Tél : 01 44 51 72 72 - Fax : 01 44 51 72 73

www.institutdesactuaires.com



4, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
tél. 01 44 51 72 72 - fax 01 44 51 72 73
secretariat@institutdesactuaires.com

www.institutdesactuaires.com